PROCES-VERBAL
du 29 mai 2012

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE 4

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012 31
Unanimité 31

1.01 – PERSONNEL COMMUNAL : participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire – Dispositif transitoire d'action sociale 7
PRESENTATION M. LE MAIRE 12
Débat 13
Pour : « Ensemble pour Roncq » et Roncq avec vous » 14
Ne prend pas part au vote : « Action Roncquoise Citoyenne » 14

1.02 – PERSONNEL COMMUNAL : opérations électorales – Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections 14
PRESENTATION M. LE MAIRE 16
Unanimité 16

1.03 – POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE – Projet de l'association « Service des Familles » de reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four – Convention de subventionnement dédiée à cette opération d'investissement 17
PRESENTATION M. LE MAIRE 19
Débat 20
Unanimité 23

1.04 – PARTENARIAT VILLE / ASSOCIATION SERVICE DES FAMILLES : Convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 – Financement 2012 : subvention complémentaire – Avenant n° 3 23
PRESENTATION M. LE MAIRE 27
Débat 27
Unanimité 30

1.05 – ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - Conseil d'administration et nouvelle gouvernance – Variation de la représentation jusqu'au 31 décembre 2013 **25**
PRESENTATION M. LE MAIRE 27
Débat 27
Unanimité 30

1.06 – RESTAURATION SCOLAIRE – Tarification : actualisation 31
PRESENTATION M. VARLET 33
Débat 34
Pour : « Ensemble pour Roncq » 41
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne » 41

1.07 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH – Récré'anime, petites vacances ados) et CENTRES DE VACANCES : tarification – actualisation 41
PRESENTATION M. VARLET 44
Débat 46
Pour : « Ensemble pour Roncq » 46
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne » 46

1.08 – CREATION D'UNE ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) dénommée L'AMIS (Académie Municipale d'Initiation Sportive) – Mise en œuvre d'une tarification 46
PRESENTATION M. DA SILVA 49
Débat 50
Unanimité 56

1.09 – PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2012 - 2èmes versements 57
PRESENTATION M. DA SILVA 57
Débat 58
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » 58
Contre : « Action Roncquoise Citoyenne » 58

1.10 – PLAN BUS 2011-2013 – Travaux connexes aux travaux communautaires de la LIANE 4 – Eclairage public : demande de fonds de concours auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) 58
PRESENTATION M. PETILLON 60
Unanimité 61

1.11 – AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2011 61
PRESENTATION M. BOSSUT 62
Débat 62
Pour : « Ensemble pour Roncq » 69
Contre : « Roncq avec vous » 69
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne » 69

1.12 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 69
PRESENTATION M. BOSSUT 71
Débat 75
Pour : « Ensemble pour Roncq » 76
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne » 76

1.13 – BUDGET 2012 – Autorisations de programme – Ajustement 76
PRESENTATION M. BOSSUT 77
Pour : « Ensemble pour Roncq » 77
Contre : « Roncq avec vous » 77
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne » 77

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Chers collègues, je vous salue.

Je salue la presse et le public.

Sans plus tarder, je vous propose de procéder à l'appel et, pour ce faire, je passe la parole à Monsieur LAMBLIN.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 29 mai 2012 : **33**

PRESENTS :
Vincent LEDOUX, Rodrigue DESMET, Jeannique VANDEWIELE, André VARLET, Chantal VANOVERMEIR, Antonio DA SILVA, Catherine SUBST, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN, Michel PETILLON, Réjane CASTEL, Patrick BOSSUT, Rose-Marie BUCHET, Thierry BUCQUOYE, Chantal NYS, Bruno ACKOU, Sophie LAFRENOY, Laurent WINDELS, Claudine ZAHM, Jean-Jacques FERON, Geneviève LEROUGE, Dany DELBECQUE, Claudie RIUS, Sylvain LAMBLIN, Nathalie CARDON, Pierre GUILLEMAUD, Thibault TELLIER, Catheleen COPPIN-QUIVRON, Eric ZAJDA, Peggy LAMBLIN, Guy PLOUVIER.

PROCURATIONS :
Isabelle MARIAGE, procuration à Sylvain LAMBLIN,
Hervé DELVAS, procuration à Jean-Jacques FERON.

ABSENT :
Néant.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN ; une nouvelle fois, vous avez procédé à cette fonction avec brio.

Nous allons tout d'abord saluer notre collègue, Dany DELBECQUE, qui est grand-père une nouvelle fois et nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

Cléo est née le 1er mai 2012 à 9h28 et pesait alors 3,056 kg pour 50 cm. J'imagine que depuis elle a pris poids et taille. Son grand frère, Titouan, est très heureux de la présenter. Sur la photo on peut voir qu'il ressemble bien à sa maman qui fut, en son temps, une Miss Vallée de la Lys tout à fait remarquable.

Nous félicitons M. et Mme DELBECQUE pour ce joli cadeau du 1er mai… Un beau petit brin de muguet. Nous lui souhaitons tous nos meilleurs vœux de prospérité.

Nous allons faire défiler rapidement l'**Ephéméride** ; il s'est passé tellement de choses depuis mars dernier que ce serait vous infliger une épreuve un peu trop longue dans ces temps de canicule.

- Le 29 mars.

Une belle classe de découverte en Alsace où les enfants étaient logés à Chatenois, à la fois des élèves de Saint-François et de Jean-Jaurès pour un périple patrimoine historique et culturel.

- Le 30 mars.

Toujours les enfants puisque vous savez que la ville de Roncq soutient complètement toutes les dynamiques et les mouvements relatifs aux jeunes.
La Fête de l'Ecole de musique a rassemblé 150 musiciens dans la salle Jules-Gilles avec tous types d'orchestre qui ont égrené depuis le plus classique jusqu'à l'électrique. Ce fut une belle soirée.

- Le 5 avril.

Les tout petits étaient à La Colombe pour un petit spectacle dans le cadre des relations intergénérationnelles. Vous les voyez sur la projection ; c'est super mignon.
Ce spectacle a été réalisé par la crèche collective du Centre-Bourg en partenariat avec l'Ecole de musique dans le cadre de ce que l'on appelle « la bouillie musicale » qui est une initiation des tout petits.

- Le 7 avril.

Le rucher municipal a été installé dans le parc rural du Blanc-Four : 9 ruches composent cet ensemble.

6 (me dit-on) sont de couleur jaune, couleur de l'abeille sentinelle.

3 sont de couleur fuchsia, couleur du rucher école.

L'objectif est toujours le même : savoir fabriquer des essaims d'abeilles et permettre à une dizaine de personnes d'être autonomes en pratiquant l'apiculture chez elles.

- Le 14 avril.

L'opération des « Fenêtres qui parlent » a permis de développer, tout au long des rues du Centre-Bourg, de manière expérimentale mais cela a très bien fonctionné et de manière gustative puisqu'il y avait des fenêtres gourmandes en même temps, un petit parcours

littéraire, artistique, d'écriture, de maquillage pour les enfants ; le tout de manière très sympathique.

- Le 17 avril, Mardi de la forme.

Nous avons réuni, pour un diagnostic de la forme, des seniors mais, allez savoir pourquoi, il n'y avait pratiquement que des femmes… C'est vrai aussi qu'à cet âge-là il reste peu d'hommes mais il y en avait quand même quelques-uns pour sauver le reste. Ce n'est plus la parité ; on est complètement sur un dysfonctionnement, un déséquilibre de la parité.

En tous cas, c'était fort bien et beaucoup d'entre elles se sont retrouvées par la suite dans les ateliers seniors, tant mémoire que physique. Il y avait un parcours pour diagnostiquer non pas l'état de santé mais la forme.

- Les 24 et 25 avril.

Entrons dans le vif du sujet avec le Blanc-Four.
Vous aurez remarqué que, difficilement, deux ensembles d'éléments modulaires ont été installés sur le site du groupe scolaire Curie/Jaurès :

- L'un composé de 3 éléments d'une surface globale de 50 m² pour accueillir le relais d'assistantes maternelles –RAM–
- L'autre composé de 10 éléments d'une surface totale de 160 m² pour abriter le multi-accueil, appelé traditionnellement les Galopins.

Ces modulaires provisoires sont destinés à assurer les missions gérées par l'association du Service des Familles jusqu'à l'ouverture de la Maison de la petite enfance en septembre 2013. Et ils ont été ouverts le 9 mai au public.
La démolition du MAC du Blanc-Four (3 rue Jules-Watteeuw) devrait être effectuée courant septembre 2012.

- Toujours le plein pour les ALSH durant les vacances de Pâques.

Les enfants ont pu aussi (on parlera de la création de l'AMIS) se familiariser avec un grand nombre de sports : athlétisme, rugby, twirling bâton, athlétisme, animagym, permis vélo… Bref, tout cela fait rêver et certains sont même allés jusqu'au zoo de Maubeuge pour une petite excursion.

- Le 7 mai.

Après les écoles Brel et Jaurès, c'est au tour de l'école primaire Pergaud d'accueillir un nouvel self-service à compter du 7 mai dernier, mis à disposition des 120/130 enfants qui déjeunent quotidiennement dans l'établissement.
Et pour accueillir ce nouvel équipement, les travaux, sous la maîtrise d'œuvre de la Ville, ont été importants : office, vaste salle de restauration et sanitaires ont été refaits à neuf. Voyez que nos enfants sont désormais dans un grand confort à la fois visuel et gustatif.

- Le 8 mai, deux anniversaires ont été fêtés.

Bien entendu les fêtes du 8 mai mais aussi les fêtes du jumelage puisque c'étaient les 30 ans de la signature de la Charte qui nous unit à Todmorden, ville située dans le West Yorkshire, près de Manchester en Angleterre ; ce fut l'occasion de réjouissances collectives de part et d'autre, tant chez les Anglais que chez les Français.

- Le lendemain, 9 mai.

Nous étions invités à un breakfast au JAB où un clown, vraiment superbe, totalement bilingue (originaire de Manchester, on ne pouvait pas faire mieux) a amusé les enfants dont on a pu mesurer combien la réactivité quant à la sollicitation de la langue anglaise était rapide, quasi immédiate. On a donc pu échanger autour d'un petit déjeuner fort sympathique avec les membres de l'association. C'était la 3ème semaine anglaise.

- Le 11 mai – Roncq, nuit bleue… le jazz était en liesse.

Tous les cafés du Centre-Bourg, les principaux points de la Ville étaient occupés par des groupes de jazz de grande qualité.
Une nuit encore chaude… il faisait beau et la musique était bonne.
Nous avons terminé avec un brass band africain qui a littéralement enflammé le Centre technique municipal.

- Le 13 mai.

Les Puces se sont bien passées aussi, le soleil était au rendez-vous.
Avec 2000 exposants, ce qui n'est pas rien, nous sommes dans les premières Puces de la métropole après la grande braderie de Lille. C'est toujours un grand moment ; vous voyez sur la projection un cordon humain ininterrompu entre le Blanc-Four et le Centre voire au-delà. C'est un moment fort qui porte une excellente image de la Ville au-delà de nos frontières.

- Ce week-end, nous avons vécu au rythme du Challenge Raid.

Vous pouvez voir des photos qui « défrisent » surtout pour ceux qui se sont initiés aux 45 mètres… J'avoue que, personnellement, je n'aurais pas osé. Pas de problèmes graves et que des jeunes heureux de relever des défis, heureux d'être ensemble, heureux d'être courtois, fair-play pendant trois jours.
C'est l'image d'une société qu'on aimerait voir se propager le plus possible. Quand on est là, on a l'impression que c'est quasiment une société idéale. Eh non, elle existe, on la vit, on la connaît à travers ce Challenge Raid qui est un très beau moment d'inter-génération puisqu'à chaque fois il y a un parrain avec des jeunes et des jeunes qui prolongent (au-delà de l'âge limite) cette envie de participer fortement au Raid Aventure devenu maintenant le Challenge Raid intercommunal ; c'est une belle occasion d'ailleurs de redécouvrir de beaux coins.

Beaucoup de gens me disent régulièrement ne pas savoir qu'il y a de si beaux lieux dans notre petit coin. C'est toujours agréable de constater que les gens prennent plaisir à être ensemble dans la campagne à faire des efforts.
Bravo à tous ceux qui, derrière Sophie LAFRENOY, se sont donnés à cette belle journée qui s'est terminée de manière torride à Linselles où il faisait vraiment très chaud, comme d'habitude, dans cette salle de sports ; c'est insupportable de chaleur mais c'est un beau moment de dynamisme et de ferveur.

Nous allons clôturer cette éphéméride pour entrer dans l'ordre du jour en examinant la première question.

1.01 – PERSONNEL COMMUNAL : Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire – Dispositif transitoire d'action sociale

Depuis de nombreuses années, le secteur public a la possibilité de participer à la protection sociale complémentaire de ses agents (fonctionnaires…). Le fondement juridique des participations correspondantes résultait de l'article R 523-2 de l'ancien code de la mutualité et d'un arrêté du 19 septembre 1962 (arrêté Chazelle). Ce dernier arrêté prévoyait notamment que les mutuelles des agents de l'Etat peuvent recevoir une subvention dont le maximum est de 25 % des cotisations, sans pouvoir excéder le 1/3 des charges entrainés par le service des prestations. L'application de cet arrêté avait été étendue ultérieurement par circulaire aux agents de la fonction publique territoriale. La singularité de ce dispositif résultait de l'exclusivité de l'aide publique aux mutuelles constituées entre fonctionnaires.

La Commission Européenne a proposé en juillet 2005 à la France (recommandations) des mesures utiles visant à revoir l'ensemble du dispositif juridique dans lesquelles exercent les mutuelles et dans lesquelles elles peuvent recevoir des subventions. De manière indépendante à cette recommandation européenne et suite à un recours d'une mutuelle, le Conseil d'Etat a, en

septembre 2005, critiqué l'arrêté du 19 septembre 1962 (« Chazelle »). Sans remettre en cause le principe d'une participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents, la Commission Européenne et la Haute Juridiction Administrative invitaient l'Etat français à en redéfinir le cadre juridique.

L'arrêté « Chazelle » a été abrogé le 13 juin 2006 dans la foulée de la mise sur pied de groupes de travail constitués de partenaires sociaux ayant pour mission d'arrêter un nouveau cadre en matière de prestations santé et prévoyance des agents publics. Les conclusions des travaux de ce groupe de réflexion ont mis en évidence l'importance qu'il y avait à encourager les agents à disposer d'une prévoyance « risque long » (arrêts de travail) et d'une protection complémentaire santé (soins), répondant aux critères de SOLIDARITÉ, notamment entre actifs et retraités.

Depuis lors, un nouveau cadre juridique de la participation des employeurs publics s'est mis progressivement en place :

- *Par l'article 39 de la loi de modernisation de la Fonction Publique du 2 février 2007, devenu l'article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983 qui prévoit que :*
  - *Les personnes publiques mentionnées à l'article 2 peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. Ce n'est pas une obligation mais une possibilité.*
  - *La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositif de solidarité entre actifs et retraités. Ce point est le cœur du dispositif.*

L'article 88-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 créé par la loi du 2 février 2007 précise :

=>Que sont éligibles à la participation des collectivités territoriales, les contrats et règlements en matière de santé et de prévoyance remplissant la condition de SOLIDARITÉ, attestée par la délivrance d'un label ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

L'article 38 de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels du 3 août 2009 ajoute, pour la Fonction Publique Territoriale, le principe de la labellisation.

Le décret n°2011-1474 (et arrêtés subséquents) du 8 novembre 2011 définit les procédures et les modalités de la participation de l'employeur dans les collectivités locales et renforce la prise en compte de critères de solidarité comme fondement de la participation. Les textes organisent le financement de la protection sociale complémentaire sur DEUX RISQUES :

- *Les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque **« SANTÉ »** ;*
- *Les risques d'incapacité de travail et le cas échéant, tout ou partie des risques d'INVALIDITÉ (et décès) désignés sous la dénomination de risque **« PRÉVOYANCE ».***

Les principales caractéristiques de ce nouveau dispositif législatif et réglementaire, encore inachevé à ce jour dans sa construction juridique, sont reprises ci-après :

GARANTIE SANTÉ

=>Un écart maximal de cotisation entre la cotisation minimale et maximale de 1 à 3 ;
=>Absence d'âge maximal d'adhésion ;
=>Les primes ou cotisations ne peuvent être fixées en fonction de l'état de santé du souscripteur ;
=>Un montant minimal de remboursement garanti ;
=>Une tarification maximale pour les familles nombreuses qui ne peut dépasser celle d'une famille de trois enfants.

GARANTIE PREVOYANCE

=>Couverture minimum de la compensation de la diminution résultant de la perte de traitement (extension possible à l'invalidité, perte de retraite et régime indemnitaire) ;
=>La cotisation ou la prime doit être au même taux pour tous les agents et être exprimée en pourcentage de la rémunération ;
=>Absence d'âge légal d'adhésion ;
=>Absence du questionnaire médical (dans certaines conditions).

LES BÉNÉFICIAIRES

Actifs

=>Fonctionnaires territoriaux ;
=>Agents non titulaires (quels que soient leur temps de travail et leur ancienneté…).

Retraités

=>Ils peuvent adhérer aux conventions de participation conclues par les collectivités territoriales ou aux contrats et règlement labellisés ;
=>Ils ne perçoivent pas de participation employeur.

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

=>elle peut atteindre 100 % de la cotisation ou de la prime due par l'adhérent ;
=>elle prend la forme d'un montant unitaire par agent quel que soit le contrat auquel il adhère
=>modulation possible de cette participation employeur en fonction :

- ⇨ *Du revenu des agents ;*
- ⇨ *De leur situation familiale.*

=>versement de celle-ci selon deux modalités :

- ⇨ *Versement direct à l'agent ;*
- ⇨ *Versement à l'organisme (mutualité…) qui doit alors tenir une comptabilité permettant de retracer l'utilisation des fonds*

L'ensemble de ce nouveau système de protection sociale complémentaire obéit à tout un ensemble de procédures résultant des textes précités en introduction de la présente et reposant sur deux types de « montages juridiques » possibles :

- ⇨ ***La labellisation***
- ⇨ ***Le conventionnement,***

après une procédure de mise en concurrence effectuée par la collectivité employeur ou le Centre de Gestion – CDG 59.

Les deux procédures peuvent être alternatives et complémentaires. Dès lors la collectivité a le choix de :

=>financer un seul risque (santé ou prévoyance), en optant :

- ⇨ *pour la labellisation*
- ⇨ *pour le conventionnement*

=>financer les deux risques (santé et prévoyance) en optant :

- ⇨ *pour la labellisation pour chaque risque*
- ⇨ *pour le conventionnement pour chaque risque*
- ⇨ *pour la labellisation pour un risque et le conventionnement pour l'autre risque.*

Par la labellisation, la collectivité finance tous les contrats labellisés. Il n'est pas possible de faire un choix entre contrats labellisés. Seuls les contrats labellisés peuvent faire l'objet d'une participation.

Par le conventionnement, l'aide de l'employeur sera réservée aux seuls agents adhérant au contrat ou règlement de l'opérateur choisi (mutuelle, compagnie d'assurances…).

A ce jour, pour ce qui est de la labellisation, seule la liste des prestataires chargés de délivrés les labels a été publiée (au 10 avril 2012). Depuis cette date, les mutuelles, institutions de prévoyance, compagnies d'assurances… adressent leur demande de labellisation. La liste des contrats labellisés (par période de 3 ans) doit normalement être publiée au 31 août 2012 au plus tard…

Quant à la procédure relative à la convention de participation, elle doit faire l'objet d'une mise en concurrence, précédée d'une publicité dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) si le montant annuel de la participation dépasse 100 000 €.

Cette procédure de conventionnement obéit à de nombreuses règles (au-delà de la publicité) :

- ⇨ *Définition de la population à assurer (active et retraitée) ;*
- ⇨ *Conditions d'adhésion ;*
- ⇨ *Prestations offertes ;*
- ⇨ *Tarification en fonction des options offertes ;*
- ⇨ *Limites d'âge au-delà desquelles les tarifs ne peuvent plus évoluer ;*
- ⇨ *Présentation du dispositif de solidarité et de maîtrise financière de celui-ci.*

Enfin il y a lieu d'ajouter que le Comité Technique Paritaire (C.T.P) est associé et consulté tout au long de ce processus (labellisation ou conventionnement, montant de la participation, modulation tarifaire ou de participation…).

L'exposé ci-dessus témoigne de la complexité de ce dispositif et de sa construction inachevée malgré une échéance du 31 août prochain pour la labellisation. Cette échéance qui peut apparaître toute proche reste pour autant isolée dès l'instant où la procédure de conventionnement n'est pas du tout « explorable » pour le moment.

Le Centre de Gestion du Nord (CDG59) consultée sur cette question, reconnaît les difficultés de mise en œuvre de cet ensemble et réfléchit à la piste d'une mutualisation des risques à l'échelon départemental. A ce jour, il recommande la formule de labellisation « santé » et préconise de différer toute prise de décisions pour la prévoyance…

Face à une construction juridique non aboutie, inexpérimentée depuis son déclenchement en 2006…, faut-il avoir une position attentiste qui risque de durer pour des temps incertains ou au contraire devons-nous faire preuve d'audace de sorte à ne pas priver nos collaborateurs (notamment les plus modestes) d'un soutien financier pour garantir leur santé et leur rémunération. Autrement dit, alors que notre personnel pouvait bénéficier d'une participation municipale « mutuelle » depuis de longues années, devons-nous maintenir cette situation anachronique ou au contraire se saisir de cette refondation juridique pour la corriger le mieux possible ?

Conformément aux engagements pris par notre équipe municipale vis-à-vis des partenaires sociaux et des débats qui se sont engagés sur ce thème en Comité Technique Paritaire (C.T.P), nous vous proposons de mettre en œuvre un dispositif transitoire d'ACTION SOCIALE dans l'attente de l'affermissement du dispositif naissant de protection sociale complémentaire décliné ci-avant.

Nous situerons alors notre intervention dans le prolongement de nos délibérations des 14 mai 2002, 1er octobre 2002 et 28 juin 2005 portant diverses actions sociales en direction de nos personnels communaux :

- ⇨ *Prime de fin d'année ;*
- ⇨ *Allocation de départ en retraite ;*
- ⇨ *Bon d'achats aux enfants et retraités ;*
- ⇨ *Remboursement de frais engagés par les agents victimes d'un dommage subi sur le lieu de travail et ne donnant pas lieu à remboursement par les assurances ;*
- ⇨ *Secours d'urgence ;*
- ⇨ *Participation aux frais de déménagement.*

A cela s'ajoute notre cotisation annuelle au Fonds National d'Action Sociale (F.N.A.S) qui permet à nos collaborateurs de bénéficier de diverses prestations et aides sociales (chèque-vacances, prêts, CESU…).

Nous vous proposons donc d'élargir notre action sociale à la couverture santé et prévoyance de notre personnel, au moyen d'une aide aux personnels les plus modestes dont les conditions de mise en œuvre sont précisées ci-après :

- ⇨ *Participation municipale mensuelle plafonnée et variable selon la position indiciaire de l'agent :*
  - *Indice brut ≤400 = 20 €*
  - *Indice brut >400 et <à 500 = 10 €*
  - *Indice brut à ≥500 = néant.*
- ⇨ *Justificatif à produire : attestation de versement de cotisation à un organisme pour la complémentaire santé et/ou prévoyance ;*
- ⇨ *La participation municipale ne peut excéder le montant à la charge de l'agent.*
- ⇨ *Les plafonds de 20 et 10 € s'appliquent pour la couverture d'un ou des deux risques*
- ⇨ *Attribution sur décision du Maire (arrêté)*

Les personnels concernés sont les titulaires (fonctionnaires à temps complet, non complet, temps partiel…sauf « accessoires ») ainsi que les personnels non-titulaires (quel que soit l'ancienneté et le temps de travail). Sur un effectif municipal de l'ordre de 220 agents, ceux détenant un indice brut inférieur à 400 et compris entre 400 et 500, sont respectivement de 186 et 38. En conséquence l'enveloppe financière annuelle correspondante peut être estimée à 40 000 €. Nos prévisions budgétaires ont anticipé cette action municipale trop longtemps négligée.

Le dispositif ici proposé entrerait en vigueur au 1er juillet 2012. Il subsisterait tant que notre assemblée délibérante n'a pas pris de dispositions spécifiques portant mise en œuvre de la protection sociale complémentaire. Il est ici à noter que la présente décision est sensiblement comparable à la procédure dite de « labellisation » sauf que les labels ne sont pas délivrés à ce jour. On peut penser que les mutuelles et autres opérateurs qui proposent à ce jour des contrats « santé » et « prévoyance » ne sont pas si loin du cadre exposé ci-avant (solidarité…).

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Je pense que vous avez étudié cette question en Commission ; en outre la note, qui a été extrêmement bien rédigée, vous permet de comprendre le contexte juridique et, surtout et c'est tout à notre fierté, de comprendre que l'outil Mairie accompagne le progrès social de ses 220/250 collaborateurs.

Pouvoir proposer une participation à une complémentaire santé est toujours un moment fort. Là encore nous faisons figure de pionnier. Je sais que le groupe a beaucoup travaillé cet été sur cette question pour ajuster, calibrer, trouver la bonne mesure afin d'accompagner le mieux possible les personnels dont je rappelle quand même qu'ils sont déjà bénéficiaires de prime de fin d'année, d'allocation de départ en retraite, de bons d'achat, de secours d'urgence, de participation aux frais de déménagement… Mais nous souhaitions, pour les titulaires comme pour les non-titulaires, pouvoir les accompagner dans ce nouveau dispositif.

Encore une fois, nous allons plus vite que l'Etat, plus vite que les textes pour mettre en place un dispositif tout à fait innovant que nous souhaiterions, s'il est adopté ce soir, faire entrer en vigueur au 1er juillet 2012.

La note me semble suffisamment explicite ; on en a parlé longuement en Commission. Toutefois, si vous avez non pas des questions mais des avis à faire remonter à l'Assemblée, n'hésitez pas à prendre la parole.

Monsieur PLOUVIER, je vous la passe bien volontiers.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons étudié avec beaucoup de précision cette note de synthèse, bien charpentée et bien argumentée. On ne peut évidemment qu'être d'accord sur le principe d'une meilleure protection sociale du personnel municipal qui le mérite amplement.

Toutefois quelque chose nous gêne dans la mesure où, en réunion plénière, nous avons entendu Monsieur le Directeur général des services nous expliquer que la législation actuelle ne le permettait pas encore et qu'il s'agissait en fait d'une légère anticipation.

Aujourd'hui le législateur essaie donc de parachever ce travail pour que les textes permettent véritablement cette meilleure protection sociale.

La situation est un peu ennuyeuse car, une nouvelle fois, nous aurons le mauvais rôle. Aussi honorable soit la cause, je crois que rien ne permet que notre Commune se mette en marge et prenne des libertés avec les textes. J'insiste ; il est bien écrit qu'on ne peut pas encore le faire. C'est tellement vrai qu'il est spécifié en toutes lettres que… Je cite : *le Centre de gestion préconise de différer toute prise de décision pour la prévoyance.*

Cela va même plus loin, Monsieur le Maire, il y est dit : *les principes caractéristiques de ce nouveau dispositif législatif et réglementaire encore inachevé dans sa conception juridique…*

Reconnaissez quand même que c'est un peu gênant.

Bien sûr, l'envie est très forte de l'accepter et d'applaudir des deux mains.

Bien sûr, il faut protéger le personnel communal par une mutuelle.

Mais actuellement, on ne peut pas le faire !

Je pense que le personnel a suffisamment d'esprit de responsabilité et d'intelligence pour comprendre qu'il faut peut-être reporter cette décision de quelques semaines, voire de quelques mois, le temps que le législateur parachève son travail.

Face à cette question, Monsieur le Maire, nous demandons le report de la délibération pour tenir compte de la législation et être parfaitement en accord avec les textes. Pour ma part, je ne veux pas cautionner un projet qui n'est pas encore bien défini.

On parle d'une légère anticipation… je veux bien l'entendre.

Vous ajoutez que nous sommes pionniers… c'est bien d'être pionnier mais il faut l'être en accord avec les textes.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PLOUVIER.

Sans autre demande d'intervention, nous maintenons cette délibération.

Etre pionnier, c'est justement défricher et savoir tracer la route et si, en la matière, la ville de Roncq peut faire jurisprudence relative et montrer à l'Etat le bien-fondé de cette démarche, nous en serons très heureux. Ce sera alors une « mesure roncquoise ».

Madame COPPIN-QUIVRON, je vous en prie.

Mme COPPIN-QUIVRON –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai envie de dire qu'on a trop souvent envie de diviser, qu'il y a le public et le privé.

Pour une fois qu'on essaie de faire quelque chose où on essaie d'aligner à peine (dans le privé, la participation est tellement plus importante) le privé et le public, c'est un peu dommage. Je pense que des gens attendent cette mesure et, ma foi, je suis assez d'accord : si on peut être pionnier, pourquoi pas ?

Personnellement, je ne comprends pas trop la réaction de M. PLOUVIER.

M. LE MAIRE –

Merci de votre intervention. Je porte aux voix.

M. PLOUVIER –

Je voudrais simplement signaler que je ne participerai pas au vote.

M. LE MAIRE –

J'allais justement lancer l'appel au vote ; c'est mon job, Monsieur PLOUVIER.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Ne prend pas part au vote .... « Action Roncquoise Citoyenne »

Il en est ainsi décidé, je vous en remercie.

1.02 – PERSONNEL COMMUNAL : Opérations électorales – Indemnités forfaitaires complémentaires pour élections

L'indemnité forfaitaire pour élections a pour objet de rétribuer les personnels titulaires, stagiaires ou non-titulaires participant aux opérations électorales et qui ne peuvent percevoir l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.), c'est-à-dire désormais uniquement les agents de catégorie A occupant un emploi leur ouvrant droit à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.).

Jusqu'à notre délibération du 19 avril 2011 (n° 19/04/2011/06), les personnels concernés étaient indemnisés sur la base du régime indemnitaire en vigueur, celui-ci reprenant l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux. Or par cette délibération et conformément à l'article 40 de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social…, le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats et des arrêtés subséquents (22 décembre 2008 et 9 février 2011), notre assemblée délibérante a substitué la prime de fonction et de résultats (P.F.R) à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.).

En conséquence, le dispositif (obsolète) servant de base légale à l'indemnisation des personnels de catégorie A (cadre d'emploi des attachés territoriaux) ayant participé aux opérations électorales est aujourd'hui inapplicable au sein de notre commune, ce qui est évidemment préjudiciable aux personnels concernés ou susceptibles de l'être.

En conséquence, nous vous proposons de réactiver le dispositif antérieurement en vigueur, par référence à l'arrêté ministériel du 27 février 1962 relatif aux indemnités forfaitaires supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux.

L'indemnité forfaitaire complémentaire est calculée sur la base du taux mensuel de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) de 2ème catégorie, soit le taux des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) "servies" aux attachés de la collectivité. Elle est allouée dans la double limite d'un crédit global ouvert au budget et d'un montant individuel maximum calculés différemment selon le type d'élection.

1 – <u>Elections Présidentielles, Législatives, Régionales, Cantonales, Municipales, Communauté Européenne et Référendum</u> :

Le crédit global est égal à la valeur mensuelle maximum de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) « servie » aux attachés territoriaux au sein de la collectivité, multipliée par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité. Par bénéficiaires, il faut entendre l'ensemble des agents susceptibles de percevoir l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.), y compris ceux n'ayant pas effectué de service supplémentaire à l'occasion de la consultation électorale.

Le montant individuel maximum est au plus égal au quart de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) annuelle des attachés dans la collectivité.

2 – <u>Autres élections</u> :

Il s'agit de toutes les élections politiques et professionnelles, non visées au point 1 ci-dessus.

Le crédit global est ici de 1/36ème (contre 1/12ème au point 1) de la valeur annuelle maximum de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) de 2ème catégorie, multipliée par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité.

Le montant individuel maximum est égal au 1/12ème (contre ¼ au point 1) de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) annuelle maximum des attachés.

Il vous est donc proposé de remettre en application un dispositif applicable aux personnels ne pouvant bénéficier de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) (cadre d'emploi des attachés territoriaux) en précisant :

- *que le coefficient applicable à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) peut atteindre 8 (maximum) comme antérieurement à notre délibération du 19 avril 2011 ;*
- *que l'attribution indemnitaire résultera de décisions du Maire (arrêté) ;*
- *que le dispositif est applicable aux personnels non-titulaires occupant un emploi comparable au cadre d'emploi des attachés territoriaux ;*
- *que la prise d'effet de la présente est fixée aux deux tours des dernières élections présidentielles.*

Il est par ailleurs précisé que les crédits correspondants sont bien ouverts au budget (chapitre 012).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Vous avez compris, dans la note argumentaire très bien élaborée, que le remplacement de l'IFTS ou indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires créait en quelque sorte un vide, une absence, une carence qui ne nous permettait plus, pour les cadres de la catégorie A ou apparentés, de pouvoir bénéficier d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, ce qui est tout à fait dommageable puisque les intéressés passent un temps à nous accompagner dans les démarches administratives liées aux procédures électorales.

Je vous demande de pouvoir remettre en application ce dispositif qui nous permettra alors de pouvoir régulariser et, surtout, de faire en sorte de pouvoir rémunérer celles et ceux qui ont participé au dernier scrutin présidentiel.

Cela donnera lieu évidemment à des calculs pondérés en fonction du caractère et de la nature mais, en tout cas, rémunérons-les pour l'élection présidentielle et pour les élections à venir. Cela ne pose pas problème puisque les crédits sont ouverts au budget.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 – POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE – Projet de l'association « Service des Familles » de reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four – Convention de subventionnement dédiée à cette opération d'investissement

Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, Mesdames Peggy LAMBLIN et Chantal NYS se sont retirés et n'ont pas participé au débat.

L'association « Service des Familles » assure depuis sa création une véritable activité de SERVICE PUBLIC par suite d'une consécration jurisprudentielle de la Haute Juridiction Administrative voilà quelques années. Dans ces avis et jurisprudence des 18 mai 2004 « Cinémathèque Française » et 6 avril 2007 « Commune d'Aix en Provence », le Conseil d'Etat reconnaît qu'une activité d'Intérêt Général créée à l'initiative d'une association pouvait devenir ultérieurement une activité de service public, compte tenu du droit de regard exercé par la personne publique (ville de Roncq) et des financements qu'elle lui accorde.

Devenu véritable opérateur d'un service public, conforme au droit (malgré les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes), nous avons fait le choix mûrement réfléchi d'accompagner l'association « Service des Familles » dans sa nouvelle phase de développement. Cette dernière se traduit par l'initiative et la maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction d'un Multi-Accueil de 30 berceaux répondant aux normes contemporaines, du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de son siège et locaux administratif.

En vue de permettre à notre partenaire de concrétiser son projet, nous lui avons consenti un bail emphytéotique sur l'assiette foncière du site actuel d'accueil de la petite enfance au Blanc-Four (réf. notre délibération n°20/12/2011/63 en date du 20 décembre 2011).

L'association nous a présenté un projet conforme aux clauses du bail susvisé et dont les caractéristiques sont rappelées ci-après :

- *Déconstruction du bâti existant ;*
- *Reconstruction d'un ensemble immobilier de plain-pied de 835 m² ;*
- *Un jardin de 356 m².*

Après un déménagement temporaire qui vient d'intervenir dans des locaux modulaires (site école Marie-Curie), l'opération de déconstruction (désamiantage…) et de préparation du terrain se déroulera durant l'été prochain. Quant à la reconstruction, celle-ci doit démarrer en septembre pour une livraison prévue en Août 2013.

Bien évidemment les permis de démolir et permis de construire ont d'ores et déjà été délivrés et le projet conçu par le Cabinet Graph Architectes avec l'assistance de la Société Maning pour la conduite d'opération, offrira un ouvrage ambitieux et intelligent dans ses fonctionnalités et sobre dans son expression architecturale. Cet outil participera au « couturage » urbain sur ce secteur, en réponse à l'opération de réhabilitation de la Maison de Quartier en vis-à-vis.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à ce jour à 2 850 000 € T.T.C, cette somme intégrant non seulement les travaux mais également les honoraires du conducteur d'opération et du maître d'œuvre. S'y ajoute le coût de la déconstruction et de la location de bâtiments

modulaires transitoires, pour un budget de l'ordre de 150 000 €. Globalement cette opération est estimée à ce jour à 3 millions d'euros TTC.

L'association « Service des Familles » a sollicité des financements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et du Conseil Général. Sans avoir à ce jour reçu les notifications correspondantes (d'ici quelques semaines), le service des familles escompte obtenir des financements à hauteur de 850 000 € de la CAF et de 150 000 € du Conseil Général du Nord. A ces sommes s'ajoute un financement déjà versé par notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de l'ordre de 100 000 €.

Déduction faite de ces concours financiers, il reste à couvrir la somme de 1 900 000 € pour boucler ce budget d'investissement. Ce dernier sera bien entendu à ajuster en fonction de l'affermissement des subventionnements susvisés et du coût réels des travaux. Ceux-ci ont fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence, selon les règles applicables à un opérateur privé financé par des fonds publics. L'association et ses co-équipiers de la construction espèrent une dévolution des contrats de travaux correspondants pour un montant sensiblement inférieur.

Le plan de financement a fait l'objet d'échanges entre la ville et le service des familles afin d'arbitrer entre recours à l'emprunt ou financement sur fonds propres municipaux. C'est cette dernière option qui a été retenue dès l'instant où celle-ci est la plus économique et conforme à notre stratégie budgétaire. Le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) réajusté qui vous a été présenté au mois de novembre dernier à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a traduit ce choix. Ce document prévisionnel faisait état d'un financement municipal à hauteur de 1 700 000 € (700 000 € en 2012 et 1000 000 € en 2013).

En réponse à la demande de subventionnement émise par l'association « Service des Familles » appuyée des plans et dépenses prévisionnelles, nous vous proposons de soutenir cette opération autant que nécessaire.

A cet effet, une convention écrite de financement sera conclue entre la ville et l'association, sur la base du projet ayant fait l'objet du permis de construire et d'un montant prévisionnel global de 3 000 000 € TTC. La ville s'y engagera à hauteur de 1 900 000 €, ce montant était par nature révisable en fonction de ce qui a été exposé précédemment.

Cette participation municipale de 1 900 000 € se répartit sur les exercices 2012 et 2013, respectivement à hauteur de 800 000 € et 1 100 000 €. Le budget supplémentaire 2012 examiné ce soir intègre l'enveloppe 2012. Quant à celle de 2013, elle sera inscrite au prochain budget primitif (décembre).

La participation municipale 2012 à hauteur de 800 000 € sera versée en trois temps :

- *50 %* (400 000 €) *dès signature de la convention correspondante* (début juin 2012) ;
- *25 %* (200 000 €) *dans les 30 jours suivant le démarrage des travaux* (sur présentation copie ordre de service des travaux de gros-œuvre)
- *25 %* (200 000 €) *au plus tôt deux mois après démarrage des travaux*

Quant à la participation municipale complémentaire 2013, celle-ci fera l'objet d'un ajustement (avenant) au plus tard lors du décompte général des travaux.
Ce financement 2013 (1 100 000 €) sera articulé comme suit :

- *150 000 € - 1ère quinzaine de janvier 2013*
- *150 000 € - 1ère quinzaine de février 2013*
- *150 000 € - 1ère quinzaine de mars 2013*
- *150 000 € - 1ère quinzaine d'avril 2013*
- *150 000 € - 1ère quinzaine de mai 2013*
- *150 000 € - 1ère quinzaine de juin 2013*
- *Solde de 200 000 € sur production du procès-verbal de réception des travaux et production du décompte global des travaux.*

Bien évidemment, ce financement 2013 pourra faire l'objet d'ajustements intermédiaires (avenants) avant production du décompte général des travaux, en fonction des subventionnements obtenus par le service des familles et du résultat de la mise en concurrence des travaux. Ce dernier point devant être connu dans les prochains jours, la convention initiale correspondante pourra être ajustée en conséquence, le montant de 1 900 000 € précité étant un plafond.

Nous vous demandons de vous prononcer favorablement sur l'ensemble de ce dispositif et d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Cette délibération concernant l'association Service des Familles, je demande aux administrateurs (M. BEAUVENTRE, Mmes NYS et LAMBLIN) de bien vouloir quitter la séance.

(Sortie des intéressés)

Je ne vais pas refaire tout l'itinéraire relatif à la politique de la petite enfance qui est portée, et très bien portée, par une association dont la dynamique est reconnue : le Service des Familles, et dont le projet vous a déjà été présenté, projet innovant pour l'accueil des jeunes enfants et pour la requalification d'un territoire qui nous tient à cœur, qui est la 2ème centralité roncquoise : le Blanc-Four.

Nous avons conclu un certain nombre de conventions depuis quelques années, notamment celle relative au gros investissement que nous allons faire dont l'enveloppe globale de 3 M€ sera portée par plusieurs partenaires. Aujourd'hui, ce sont des hypothèses fortes de travail dont nous n'avons pas la certitude absolue du financement : 3 M€ dont 1,9 M€ à la charge de la ville de Roncq.

Je vous propose ce soir, dans le cadre du budget, de pouvoir accompagner l'association en 2012 à hauteur de 800.000 € répartis comme indiqué sur la projection :

50 % dès la signature de la convention, donc dans les quelques jours qui viennent
25 % dans les 30 jours suivant le démarrage du chantier ; c'est toujours pareil : nous lissons la ligne budgétaire de manière à ne pas sortir trop vite les fonds
25 % deux mois après le démarrage des travaux, ce qui me semble être une saine gestion de la trésorerie publique

Et 1,1 M€ pour 2013 ; on ne connaît pas encore avec précision tous les montants, toutes les enveloppes. Tout cela peut encore évoluer par avenants :
150.000 €/mois à partir de la 1ère quinzaine de janvier à juin 2013
200.000 € soit le solde, dès que nous aurons reçu les procès-verbaux de réception des travaux et le projet de décompte global

Je vous demande ce soir naturellement d'adopter ce plan de financement prévisionnel qui nous permettra d'accompagner le très beau projet Petite Enfance de la ville de Roncq.

Je vous ouvre bien volontiers le micro pour que vous puissiez prendre la parole.
Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Nous allons voter la délibération mais, auparavant, nous avons une interrogation, une petite crainte concernant le financement des autres entités : CAF et Conseil général. La probabilité est sans doute très faible mais supposons que ces deux institutions ne financent pas une partie de ce montant, je suppose que c'est la Ville qui devra « mettre au pot » et, dans ce cas, quelle en sera la répercussion au niveau budgétaire ?

M. LE MAIRE –
Franchement, je ne doute pas un seul instant que ni la CAF qui nous suit depuis très longtemps (c'est un projet que nous nourrissons depuis plusieurs années), ni le Conseil général avec lequel nous avons le meilleur des contacts, ne nous accompagnent dans ce dossier. Il n'y a aucune raison.

Bien sûr, cela peut jouer sur le montant des enveloppes et il est évident que nous accompagnerons et nous en rediscuterons le moment venu… Il ne faut surtout pas que ce projet, à un moment donné, soit perturbé financièrement. Aujourd'hui, nous avons tout ce qu'il faut pour bien fonctionner. En termes de voilure, naturellement des choix budgétaires

seront à faire ou à redéployer en fonction des bonnes ou mauvaises nouvelles. Mais, encore une fois, les hypothèses hautes de travail sur lesquelles nous avons bâti ce plan prévisionnel sont suffisamment importantes et suffisamment sécurisées ; quant aux contacts et relations que nous avons avec nos partenaires, de toutes façons ces derniers sont toujours autour de de table : ils nous accompagnent y compris dans la copie, y compris dans l'esthétique, y compris dans le fonctionnement interne. Nous ne les avons pas invités en dernière minute en leur disant… *Financez-nous !*

Tout le travail en amont a été fait, maintenant il revient aux collectivités souveraines de délibérer. Tant que ce n'est pas signé par les Présidents des deux institutions, nous sommes prudents mais d'une prudence toute relative… Ils nous accompagnent depuis 20 ans et il n'y a aucune raison qu'ils ne le fassent pas pour ce très beau projet.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –
Lors du débat d'orientations budgétaires, le montant financé par la ville de Roncq était de 1,7 MF ; il passe donc à 1,9 M€. C'est, là aussi, une de nos craintes.

M. LE MAIRE –
Nous sommes en attente de l'ouverture des enveloppes et nous espérons des enveloppes plutôt basses. A ce jour, nous sommes bien sur un plan prévisionnel mais il est évident que nous serons très attentifs au curseur.

Monsieur BOSSUT, ma réponse vous satisfait-elle ? Merci.
Monsieur PLOUVIER, vous avez la parole.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Bien entendu, nous voterons ce projet et ces prévisions mais, encore une fois, vous allez me dire que je fais une fixation : je considère toujours que le statut juridique du Service des Familles, qui est la structure qui gère la petite enfance, lui permet de gérer des structures sans y investir un seul centime.
Il s'agit là d'un projet de 3 M€ et le Service des Familles n'apporte pas un seul centime d'euro !

On en reparlera peut-être encore tout à l'heure mais je pense qu'il va falloir sérieusement réfléchir à trouver un statut juridique autre que celui d'association loi 1901, même si elle est sans but lucratif.

C'est un point qui gêne l'esprit cartésien et logique d'un projet. Il va falloir réfléchir sérieusement à un nouveau statut juridique pour le portage de cette activité, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Cela fait 20 ans qu'on y réfléchit, pour ma part 10 ans activement. Et la question que vous posez pour l'Association des Familles, j'aimerais que vous la posiez pour **toutes** les associations roncquoises –toutes– mais je ne vous ai jamais entendu.

Nous sommes vraiment sur un service rendu à la population qui est exemplaire. Nous sommes main dans la main avec nos partenaires institutionnels qui mettent aussi la main au pot.
Et vous oubliez un élément : les parents financent aussi et achètent leur prestation, leur service !

Honnêtement, je pense que l'on peut tempérer.
Evidemment, il y a des pour et des contre.
Nous, nous sommes pour une dynamique associative parce que nous pensons que les associations sont créatrices d'emplois, porteuses d'emplois et dans une dynamique de projets. D'ailleurs, toutes les discussions que nous avons depuis 3 ans avec le Président, M BEAUVENTRE, nous laissent penser que les schémas, que nous vous proposerons dans les prochains mois, seront plutôt encore innovants… Excusez-nous d'être pionniers mais c'est tant mieux parce que, avec Bruno DUBOIS et d'autres cadres, nous avons des personnels qui réfléchissent (je pense notamment à Fabienne GARBE, qui travaille en permanence avec l'association) et je les en félicite parce qu'ils vont nous proposer des montages tout à fait innovants.

Pour ma part, je suis rassuré par rapport au risque associatif et, au contraire, tout à fait engagé et enthousiaste d'une dynamique associative en la matière qui est souple, dont la direction est extrêmement bien cadrée. Franchement, je n'ai que des raisons d'espérer et de me réjouir de ce bon fonctionnement, mais on peut avoir des points de désaccord et c'en est un.

Nous en reparlerons tout à l'heure, si vous le voulez bien, car pour l'instant nous sommes sur un plan de financement prévisionnel.

Monsieur DESMET, vous souhaitez intervenir et vous avez la parole.

M. DESMET –
Merci, Monsieur le Maire.
Je voudrais juste ajouter que, depuis 10 ans, le Service des Familles a fait preuve d'un certain réalisme et de projets concrets : le RAM notamment. On peut également voir que les enfants sont bien accueillis.

Je ne sais pas si Monsieur PLOUVIER veut que l'on augmente les tarifs du Service des Familles mais ce serait dommageable pour la population roncquoise et pour les enfants qui fréquentent ces services.

On a pu constater cette évolution depuis 10 ans et comment sont accueillis nos enfants et leurs assistantes.

M. LE MAIRE –
Je vais prendre la défense de Monsieur PLOUVIER ; honnêtement, je ne pense pas qu'il le remette en cause. On a une divergence de vue que l'on exprime chaque fois et c'est l'occasion de le redire ce soir.

Sans autre demande d'intervention, je passe aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie car c'est un très beau projet que nous allons suivre de très près.

1.04 – PARTENARIAT VILLE/ASSOCIATION SERVICE DES FAMILLES : Convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 – Financement 2012 : subvention complémentaire – Avenant n° 3

Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, Mesdames Peggy LAMBLIN et Chantal NYS se sont retirés et n'ont pas participé au débat.

Notre ville et l'association « Service des Familles » ont mis sur pied une convention d'objectifs et de gestion pour la période 2009/2011, approuvée lors de notre assemblée délibérante en date du 22 décembre 2009 (n°22/12/09/56).

Par cette convention nous avons formalisé et densifié notre partenariat non plus limité à l'accueil de la petite enfance, mais ouvert aux professionnels indépendants (Relais d'Assistantes Maternelles), aux parents (ateliers de parentalité), aux personnels (formation) et à l'éveil artistique des jeunes enfants (bouillie musicale, arts plastique, lecture…).

Au travers des trois structures :

- *Le multi-accueil du Centre (20 berceaux bientôt porté à 24) ;*
- *Le multi-accueil du Blanc-Four (24 berceaux porté à 30 dans le cadre de la reconstruction)*
- *La crèche familiale (32 berceaux)*

*Le service des familles offre annuellement près de **150 000 heures** de prestations de service pour plus de **300 familles roncquoises**, pour un coût de revient compris entre 6 et 9 €/heure selon la structure. Le coût est couvert à raison de 55 % par la CAF (subvention et participation), 15 % par les familles (variations selon le quotient familial) et 30 % par la ville (subvention). Autrement dit, l'accueil et l'éducation de nos tout petits roncquois représente une ligne budgétaire nette de l'ordre de 350 000 €/an soit 2, 25 % de notre budget de fonctionnement…*

Cette convention a été modifiée et prolongée (2012) par le jeu de la consolidation des comptes après clôture d'exercice comptable. Depuis le démarrage de cette convention, les contributions provisoires ou définitives brutes de la commune se résument comme suit :

	CONTRIBUTIONS BRUTES	
ANNEES	DEFINITIVES	PROVISOIRES
2009	542 000 €	
2010	760 593,82 €	
2011		600 000 €
2012		650 000 €

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'abonder notre participation provisionnelle (provisoire) au titre de l'année en cours à raison de 50 000 €, compte tenu notamment du retard dans l'encaissement de participation de partenaires de l'association « Service des Familles ».

*Nous vous demandons donc d'accepter ce principe d'octroi d'une subvention complémentaire provisionnelle de **50 000 €** au titre de 2012 pour le « Service des Famille ». Celle-ci fera l'objet d'un avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de gestion précitée en vigueur. Sans remettre en question le rythme de versement des 650 000 € initialement dédiés à l'exercice 2012 (1/10ème de janvier à octobre), ce nouvel avenant prévoit le versement de ces 50 000 € supplémentaires en un seul versement dès que l'avenant sera rendu exécutoire.*

Bien entendu les crédits correspondants sont bien ouverts au budget primitif de l'exercice en cours (compte 6574 – fonction 64).

Enfin, nous aurons à revenir sur le volet financier de ce partenariat ville/Service des Familles lors de notre prochaine séance du mois de juillet, de sorte à consolider notre participation définitive 2011.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 22 mai 2012.

_____

1.05 – ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - Conseil d'administration et nouvelle gouvernance – Maintien de la représentation jusqu'au 31 décembre 2013

Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, Mesdames Peggy LAMBLIN et Chantal NYS se sont retirés et n'ont pas participé au débat.

Depuis plus de vingt ans (1989), sur initiative de quelques pionniers, l'association « Service des Familles » est née à Roncq en vue d'offrir prioritairement à nos familles roncquoises, des services d'accueil dédiés à la PETITE ENFANCE.

En plus de deux décennies d'activités, cette association a démontré tout son savoir-faire, en développant une offre de service appréciée des familles adhérentes et a toujours obtenu les agréments requis du Conseil Général (médecin P.M.I) et les soutiens financiers de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la ville de Roncq. Autrement dit, le « service des familles » a largement atteint « l'âge adulte » et la maturité requise, pour être reconnu comme un opérateur essentiel d'accueil et d'éducation de la petite enfance sur notre territoire.

Ses statuts associatifs n'ont en rien entravé ou contrarié son développement bien au contraire.

A ce jour, son budget annuel dépasse le million d'euros, ses structures d'accueil sont au nombre de trois (deux multi-accueils collectifs et une crèche familiale), son relais d'assistantes maternelles (RAM), ses effectifs (18 personnels permanents et une dizaine d'assistantes maternelles)… et son projet de reconstruction de la maison de la petite enfance (bail emphytéotique) de l'ordre de 3 millions d'euros, attestent de sa prospérité et de sa solidité.

En rien un cadre juridique « associatif » ne saurait être un élément de fragilité mais au contraire un facteur de dynamisme. Il est ici utile de rappeler que plus de 1 100 000 associations sont actives en France. Elles emploient près de 2 millions de salariés (935 000 équivalents temps plein). Elles totalisent 60 milliards d'euros de budgets. Elles sont particulièrement nombreuses dans les secteurs culturel, artistique, sportif, de solidarité… social et médico-social. Sur ce dernier point, bon nombre d'associations sont le support de structures d'accueil de personnes handicapées ou vieillissantes, de personnes isolées ou mal logées, d'enfants abandonnés ou maltraités… Leur fonctionnement est par ailleurs garanti par plus de 14 millions de bénévoles. L'association « loi 1901 » est au contraire une richesse, un formidable ressort de progrès permettant le développement d'initiatives privées dénuées de toute préoccupation lucrative mais animées par la volonté de servir le collectif.

Dans l'opinion publique, les associations sont reconnues comme des acteurs essentiels de notre organisation sociale.

C'est la raison pour laquelle la ville a toujours soutenu cet acteur majeur de notre territoire, sans jamais vouloir casser cette dynamique désintéressée. Quand bien même la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son dernier rapport entrevoyait la possibilité d'une « municipalisation », tout au contraire nous avons pris délibérément le parti de consolider cette association, sans négliger de tenir compte des quelques recommandations.

Notamment celles relatives à la gouvernance. C'est ainsi qu'avec effet au 1er janvier 2011, la représentation municipale est passée de six à trois sièges au sein du Conseil d'Administration et ce, pour une période transitoire de six mois (échéance 1er juillet 2011). Au terme de celle-ci, la

représentation municipale devait s'effacer au profit de nouveaux membres bénévoles issus des familles. Il s'est avéré impossible de respecter ce calendrier et ces aménagements, par défaut de faire émerger des engagements de parents, par ailleurs fort pris par leurs activités professionnelles et familiales.

C'est la raison pour laquelle nous avons prolongé cette période transitoire jusqu'au 1er juillet 2012.

Entre temps, l'association « service des familles » a toiletté ses statuts (mars 2012) pour tenir compte des règles juridiques contemporaines dans la gouvernance d'une association mais tout autant en tirant les conséquences d'une nouvelle dynamique parmi les bénévoles.

Dans ses nouveaux statuts, les membres de répartissent en trois collèges :

- ✓ *Membres d'honneur (partenaires financiers…)*
- ✓ *Membres partenaires (ville, CAF…)*
- ✓ *Membres actifs (les familles…).*

Au regard de ces nouveaux statuts et de l'échéance du 1er juillet prochain, nous vous proposons de maintenir la représentation municipale au nombre de trois, mais partagée entre les 1er et 2ème collèges.

Au titre du premier collège : Mesdames Chantal NYS et Peggy LAMBLIN
Au titre du deuxième collège : Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE

Cette nouvelle représentation est dès lors prorogée jusqu'au ***31 décembre 2013****. Au cours de cette période des 18 prochains mois, la maison de la petite enfance du Blanc-Four aura ouvert ses portes (livraison août 2013) et l'association aura sans doute fait aboutir une mutation de son statut juridique. Désormais reconnu en droit européen comme un opérateur du « secteur marchand » (Service d'Intérêt Economique Général ou SIEG), le service des familles ne s'interdit pas d'entrer de plain-pied dans cette réalité, en démultipliant ses forces et atouts, au service d'un territoire et d'un bassin de vie.*

La construction juridique que cette association envisage sera singulière (et pionnière) et ouvrira de nouveaux horizons. Les salariés, les partenaires nouveaux comme les acteurs économiques pourront y trouver leur place. Son champ d'activités sera sensiblement élargi, dans une mixité public/privé…

Bien évidemment, il est trop tôt pour en dire davantage aujourd'hui. Mais à celles et ceux qui soutiennent que ce type d'activité relève par nature et de façon monolithique de la collectivité publique et bien la ville de Roncq et l'association « service des familles » proposeront au contraire une troisième voie. La voie de la solidarité et de la responsabilité.

Après ces développements qu'annoncent une refondation juridique du « service des familles », nous vous demandons, ce soir, de vous prononcer favorablement sur la prorogation des mandats de Mesdames Chantal NYS, Peggy LAMBLIN et Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, tels que décrits ci-dessus et ce, jusqu'au 31 décembre 2013.

La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

_____

M. LE MAIRE –
Je demande à nos collègues sortis de ne pas réintégrer la séance car cette délibération concerne toujours le Service des Familles.

C'est l'illustration même de ce que nous voulons faire évoluer puisque, depuis 10 ans, nous y réfléchissons très activement ; j'ai quand même commencé à le faire quand nous sommes arrivés aux affaires.
Il y a 10 ans, nous avons fait un audit de toutes les associations et, pour ce faire, une société nous a bien éclairés sur l'état du droit, sur ce que nous pouvions faire et ne pas faire, sur les risques encourus. Nous avions alors déjà retoiletté un ensemble : la MA, le cinéma, l'OMS, etc.

Au cours du premier mandat, nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet.
Depuis quatre ans maintenant, nous travaillons très activement sur le Service des Familles. C'est un gros dossier juridique sur lequel nous consultons beaucoup d'avis. Je félicite d'ailleurs Bruno DUBOIS qui y travaille énormément pour défricher l'état du droit et nous proposer un schéma qui sera tout à fait innovant (je le répète).

Je vous demande ce soir de me laisser encore un peu de temps ; je pense que ce sera la dernière fois que l'on reporte le mode de gouvernance, qui a déjà fortement évolué depuis 4 ans mais qui est encore composé, dans l'exécutif, d'une part active d'élus.
Je vous proposerai de reconduire Chantal NYS, Peggy LAMBLIN et Jean-Louis BEAUVENTRE.
Mais nous continuons à travailler en la matière et je vous demande de pouvoir, jusqu'au 31 décembre, valider ce type de schéma de gouvernance associative de manière à ce que nous nous y préparions et, fin d'année, vous proposions un schéma qui soit tout à fait en adéquation avec le droit (européen, national) et l'esprit dans lequel nous souhaitons voir évoluer cette association qui, je le répète, a 20 ans et sur laquelle nous ne souhaitons pas revenir et avec laquelle nous souhaitons continuer de travailler activement.

Y a-t-il des questions ?
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Je crois qu'il s'agit de la variation de la représentation jusqu'au 31 décembre 2013, donc fin d'année prochaine.

On revient sur ce que l'on disait tout à l'heure : d'année en année, on reporte toujours à l'année suivante les représentants de la Ville au sein de cette association. On a l'impression que l'on hésite à rompre définitivement, non pas le lien de subordination car le terme est un peu fort, mais le lien qui existe entre le financeur (la Ville en l'occurrence) et cette association. On tourne toujours autour de cette même question.

Actuellement on est en train de construire, on a investi beaucoup d'argent et la Ville veut être à l'intérieur pour savoir comment cela fonctionne… Le problème étant qu'avec les statuts actuels, la Ville ne peut assurer son contrôle théoriquement qu'a posteriori et non pas a priori ; c'est le problème qui me chiffonne. Par exemple, si vous avez de l'argent et vous voulez investir dans une entreprise, il n'y a pas de but lucratif en l'occurrence… je crée une structure, une société, j'y investis 2/3 M€ et je n'ai rien à y voir !
Cela ne va pas, ce n'est pas bon, Monsieur le Maire.

Une nouvelle fois, on reporte à un an et demi cette coupure définitive qui lie le financeur et cette structure associative.

M. LE MAIRE –
Coupure définitive, jamais, Monsieur PLOUVIER !
Comment pourrait-il y avoir coupure définitive entre le monde associatif que nous finançons sur un intérêt partagé et la Ville ?
Nous sommes le payeur, nous allons continuer à observer un contrôle, un regard vigilant, un exercice tout à fait méticuleux. Le contrôle continuera et le partenariat avec l'association se poursuivra.

Il n'y a aucune peur mais il n'y a pas du tout d'intérêt à maintenir des élus au sein de cette entité.
M. BEAUVENTRE n'est pas indemnisé, il exerce simplement une mission de bonne volonté.

Le seul problème est, comme vous le dites, d'éviter tout risque de gestion de fait. Ce n'est pas le cas mais c'est le seul risque que nous pourrions encourir ; nous le savons depuis très longtemps.

Il faut aussi ajouter de façon très claire qu'il faut trouver des militants associatifs pour reprendre les rênes… On se bat tous le bout de chignon parfois pour la place majorale ou

pour les législatives mais chacun d'entre nous qui devons composer les listes de 33 noms a bien du mal à les trouver.
L'engagement politique devient rare.
L'engagement militant associatif est rare.
Donc il faut former et cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval.

Aujourd'hui, nous mettons en œuvre des repérages, un plan de formation qui nous permettront peut-être de déceler quelqu'un qui acceptera de reprendre la présidence d'une grosse structure (cela fait partie de la formation citoyenne de chacun) de manière à ce que nous puissions avoir le meilleur des dispositifs.

On ne vous cache rien ; tout est dans une transparence absolue. D'ailleurs on parle du Service des Familles pratiquement à chaque séance de conseil municipal, et nous allons également échanger ce soir sur les conventions d'objectifs et de gestion puisqu'on parle de 150.000 heures, de 300 familles roncquoises et d'une première provision de 650.000 € en 2012 qui fait partie de notre accompagnement au fonctionnement de la structure.
Personnellement je n'ai pas d'inquiétude sauf que, je vous le dis, Monsieur PLOUVIER, c'est un énorme travail que de pouvoir continuer d'accompagner et donner une gouvernance qui soit moderne. Je ne tourne pas le dos à une copie qui soit tout à fait innovante en la matière et qu'on n'aurait vue nulle part. Nous sommes en train de travailler avec des conseils éminents qui nous permettront d'aboutir et de vous proposer quelque chose de très bien et, surtout, de sécurisant.

Maintenant, si j'avais été soupçonné d'ingérence dans le fonctionnement des associations, cela fait 10 ans que je prouve le contraire : au contraire, je largue les amarres un peu partout pour donner de la liberté et de l'autonomie.
Par contre, je ne largue pas les amarres sur le contrôle par la mairie. J'estime que nous sommes redevables de la gestion des deniers publics et, pour le moindre euro investi dans une structure publique, nous devons savoir où il va ; c'est tout à fait normal et c'est là que les contrôles d'objectifs et les discussions ont lieu en permanence. Fabienne GARBE le fait administrativement en permanence avec l'association.

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –
Par rapport à ce débat et pour rester dans un cadre assez théorique : on ne peut pas mettre, me semble-t-il, sur un pied d'égalité une association qui reçoit 5.000 € et une association à laquelle on verse 650.000 €, sauf erreur de ma part.

Que l'on soit aujourd'hui à la recherche d'une solution optimale voire innovante, tant mieux.
Je ferai juste observer qu'on va finir par arriver à la fin du mandat municipal, ce qui permettra peut-être finalement de relancer la réflexion sur le prochain mandat.

J'ai bien entendu les observations de la Cour des comptes mais, pour ma part, je considère quand même qu'on doit continuer non seulement à avoir un droit de regard –c'est la moindre des choses– mais encore y participer activement, peut-être pas sous l'appellation conseil d'administration, mais en tout en cas en trouvant une formule dans laquelle nous serons pleinement représentés parce que, dans nos missions, nous avons celle de garantir le bon usage de l'argent public des contribuables roncquois.
A ce titre, cette association doit (je pense qu'elle le comprend tout à fait) trouver avec vous une solution pour que des élus soient toujours présents dans les rouages… Je ne parle pas de conseil d'administration mais autre chose que des contacts réguliers. Ces contacts réguliers, comme vous le disiez, sont évidemment nécessaires mais ils ne me semblent pas suffisants.

Dans cette formule que vous recherchez, il faut absolument que nous soyons au plus près parce que c'est un investissement d'avenir.

On a dans les dernières années (j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure) heureusement révolues (c'est un avis personnel, je vous rassure) trop maltraité le dossier de la Petite enfance. On peut espérer que ce dossier reviendra dans le nouveau Gouvernement comme une priorité et, de ce point de vue, on a anticipé : par les choix qui ont été faits, choix financiers, choix de bâtiments, on a effectivement indiqué une priorité. Mais il faut que cette priorité puisse transparaître de manière explicite dans le montage juridique qui sera retenu.
J'attire donc votre attention sur ce point.

M. LE MAIRE –
Je porte aux voix. Qui est pour ces deux délibérations ; chacun a bien compris qu'elles étaient tout à fait liées ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

(Retour des élus sortis)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

M. LE MAIRE –

Excusez-moi, j'ai fait une confusion en début de séance. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Sans remarque, ni observation, il est réputé favorable. Je vous en remercie.

1.06 – RESTAURATION SCOLAIRE – Tarification : actualisation

Notre délibération du 10 novembre 2009 (n°10/11/2009/45) a fixé le nouveau socle de notre politique tarifaire municipale, sa première traduction ayant trait à la restauration scolaire.

Nous ne reviendrons pas ici sur les éléments fondateurs repris dans notre délibération dédiée à l'actualisation des tarifs des A.L.S.H. et centres de vacances. En revanche, il est utile de rappeler que cette réforme tarifaire était accompagnée de réformes structurelles au travers de la mise en place d'un GUICHET UNIQUE (accueil commun à l'Annexe-Mairie) et d'un PORTAIL FAMILLE (dématérialisation possible des relations avec les usagers).

Au travers de ces ressources humaines et matérielles mutualisées, nous avons simplifié et unifié nos relations avec nos usagers des restaurants scolaires, des centres-aérés (A.L.S.H.), des centres de vacances, des garderies et études surveillées… en proposant des inscriptions et réservations en "téléprocédure", des paiements par carte bancaire ou par prélèvement sur compte bancaire.

L'informatisation de ce service a également permis de mettre sur pied un dispositif de pré-réservation (repas…), ce qui permet d'atteindre une véritable efficience de nos services. Nous sommes ainsi en permanence, jour après jour, en adéquation entre prestations servies et prestations facturées.

Ces réformes substantielles guidées par notre souci permanent d'équité et de performance, ont trouvé un écho favorable de la part des familles lorsque l'on fait le bilan des années 2009 (ancien système), 2010 et 2011. Les repas servis respectivement au cours de ces trois années sont de 142 434, 147 500 et 154 616, correspondants à des progressions annuelles quantitatives de 3,5 % et 4,8 %. La répartition des familles entre les six tranches de tarifications (roncquois) au cours de la même période est restée très stable, aucun mouvement n'ayant été détecté entre celles-ci.

Quant au prix de revient du repas (5,56€ en 2011) ces dernières années, celui-ci est parfaitement maîtrisé voire même en tassement. Notre recherche d'efficience et de performance n'y sont sans doute pas étrangère. Pour autant, ces coûts de revient maîtrisés ne doivent pas masquer la dépense budgétaire correspondante. Entre 2010 et 2011, celle-ci est passée de 823 143€ à 859 483€ (hors frais de surveillance), soit une progression de près de 4,5 %.

Dans le même temps, les recettes de restaurants scolaires sont passées de 460 417,30€ (2010) à 488 848,27€ (en 2011). La dynamique des recettes ne doit pas pour autant masquer l'écart entre dépenses budgétaires et recettes budgétaires, tant en volume qu'en variation.

Au vu de ces éléments, nous vous proposons donc de réviser les tarifs de nos restaurants scolaires (applicables également pour les A.L.S.H…), en prenant en compte la variation de l'indice INSEE de ces douze derniers mois ***(+ 2,3%)****, suivant tableaux ci-après :*

TARIFS EN VIGUEUR (depuis septembre 2011)

TRANCHES	***RONCQUOIS***	***PREINSCRIT***	***NON PREINSCRIT***
	QF mensuel CAF	*Prix du repas*	*Prix majoré (1 € supplémentaire)*
1	*Moins de 400 €*	*1.22 €**	*2.22 €*
2	*De 400 € à moins de 640 €*	*1.93 €*	*2.93 €*
3	*De 640 € à moins de 860 €*	*2.65 €*	*3.65 €*
4	*De 860 € à moins de 1 150 €*	*3.36 €*	*4.36 €*
5	*De 1 150 € à moins de 1 500 €*	*3.77 €*	*4.77 €*
6	*A partir de 1 500 €*	*4.07 €*	*5.07 €*
	NON RONCQUOIS	*4.28 €*	*5.28 €*

**contribution CCAS 0.71 € à déduire*

TARIFICATION APPLICABLE AU 1er SEPTEMBRE 2012

TRANCHES	***RONCQUOIS***	***PREINSCRIT***	***NON PREINSCRIT***
	QF mensuel CAF	*Prix du repas*	*Prix majoré (1 € supplémentaire)*
1	*Moins de 400 €*	*1.25 €**	*2.25 €*
2	*De 400 € à moins de 640 €*	*1.97 €*	*2.97 €*
3	*De 640 € à moins de 860 €*	*2.71 €*	*3.71 €*
4	*De 860 € à moins de 1 150 €*	*3.44 €*	*4.44 €*
5	*De 1 150 € à moins de 1 500 €*	*3.86 €*	*4.86 €*
6	*A partir de 1 500 €*	*4.16 €*	*5.16 €*
	NON RONCQUOIS	*4.38 €*	*5.38 €*

**contribution CCAS 0.73 € à déduire*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 22 mai 2012.

_____

M. LE MAIRE –
Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –
Merci, Monsieur le Maire.
Dès le début de ce mandat, nous avons engagé une réflexion, sous la houlette de notre collègue, Thierry BUCQUOYE, sur la réforme de nos tarifs qui s'appuyait essentiellement sur une prise en compte plus affirmée et plus fine des ressources des familles : QF ou quotients familiaux. Cette réforme était accompagnée d'un certain nombre de changements et de réformes structurelles ; je citerai rapidement le guichet unique, le portail des familles, les inscriptions et les paiements par téléprocédure. Grâce à ces nouveaux outils, nous avons amélioré grandement l'adéquation entre les prestations servies et les prestations facturées.

Au cours de ces trois dernières années, le nombre de repas servis dans les restaurants scolaires n'a cessé de croître, passant de 142.434 à 154.616 soit une progression de 3,5 à 4,8 % par an, ce qui tend à prouver que les familles ont accepté et approuvé les différentes adaptations que nous avons apportées à notre tarification.

Grâce à notre politique de préinscription (vous vous souvenez sans doute qu'auparavant c'était un système au ticket), nous avons aussi amélioré les performances et diminué l'écart entre le nombre de repas préparés et le nombre de repas servis et facturés.

Ainsi nous avons pu maîtriser depuis 3 ans le prix du repas qui est évalué à 5,56 € en 2011 hors frais de surveillance et de service. Notons néanmoins que la dépense globale est passée, toujours hors frais de surveillance et de service, de 823.143 € en 2010 à 859.483 € en 2011, soit une augmentation de 4,5 %.

Nous vous proposons aujourd'hui d'appliquer à ces tarifs de restauration scolaire une augmentation de 2,3 % correspondant à la variation de l'indice INSEE des douze derniers mois.
Je ne vais pas commenter les tableaux si ce n'est de rappeler quand même que, pour les familles ayant un QF inférieur à 400 €, celles qui ont le plus de difficultés sur le plan financier, le prix du repas passera de 1,22 € à 1,25 € sachant que l'aide du CCAS est de 0,73 € qu'il faut déduire, ce qui représente un coût pour les familles de 0,52 € le repas.

Voilà donc la proposition qui vous est faite ce soir.

M. LE MAIRE –
Merci.
Messieurs ZAJDA et PLOUVIER, vous avez la parole.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
J'ai repris le tableau du coût des repas, qui nous a été remis en Commission. Nous y avons relevé que, pour les charges prévisionnelles 2012, les chiffres sont les mêmes que ceux de 2010 à une exception près, le prix des denrées.
Le nombre de repas 2012 est égal à celui de 2010. Or la moyenne de progression depuis 3 ans est en moyenne de 4,19 %.

J'ai essayé de faire une projection différente : votre prix global divisé par la progression des repas, le prix du repas serait de 5,39 € hors frais de surveillance.
Autre calcul en reprenant les évolutions de chaque ligne, ce coût serait de 5,67 € soit une progression de 1,97 %.

A la lecture de la délibération, les dépenses budgétaires relatives à la restauration scolaire, comme vous l'avez signalé, augmentent de 4,5 % alors que les recettes (ce que paient les usagers) augmentent, quant à elles, de 6,1 %... On relève déjà là un écart significatif.
Pour ma part, l'argument du prix ne tient pas vraiment.

La progression tient compte d'une inflation de 2,3 % alors que celle du salaire médian 2006/2009 (derniers chiffres connus) a été de 0,95 % ; le taux moyen de l'inflation pour la même période était de 2 %.
Si on se fie uniquement au taux de l'inflation, les contribuables et usagers de la cantine voient là une progression plus importante que celle de leurs revenus.

La répartition des revenus des familles en 6 tranches n'a également pas évolué depuis son instauration dans la Commune alors que les tranches d'imposition, par exemple, varient tous les ans.

Autre remarque : la tranche au-delà de 1500 €, réels ou non déclarés pour ceux qui n'ont pas communiqué leur avis d'imposition, représente 25 % de la population concernée mais

elle est largement sous contributive à la prestation prise, soit environ 18 % du nombre de repas alors que l'effort prix repas/tranche base 1500 € est de 0,27 % par repas alors que la tranche 2 (revenus de 400 à moins de 640 €) représente 0,493 % par repas.
Ainsi donc, les tranches les plus faibles surcontribuent par rapport aux revenus.

L'argument sur l'inéquité ne tient pas également.

Le but d'une commune est d'apporter à chacun des services à moindre coût :

- Les anciens ont des prestations,
- Les enfants ont des prestations,
- Les actifs également.

Notre but est donc de mutualiser ces coûts et toutes ces prestations.

En confrontant les familles aux autres Roncquois, on accentue les tensions : *pourquoi les anciens devraient-ils payer pour les familles ayant des enfants qui vont à la cantine ?*

Ne faisons pas comme certains candidats aux législatives en montant les gens les uns contre les autres.
Nous sommes là pour travailler ensemble pour une justice sociale comme peut le faire la candidate PS aux législatives ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –
Attendez, Monsieur ZAJDA. Un Conseil municipal n'est pas une caisse de résonance politique ! Je trouve que ce n'est pas sérieux voire déplacé en ce lieu. Il n'y a personne à convaincre, ni à séduire. Monsieur BUCQUOYE va répondre.
Ou bien voulez-vous aussi, Monsieur PLOUVIER, faire de la propagande pour Mme DAHMANI; nous vous écoutons.

M. PLOUVIER –
Je ne prends programme pour personne.

M. LE MAIRE –
C'était une plaisanterie, bien sûr.

M. PLOUVIER –
Par rapport à cette question des tarifs municipaux, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous ne sommes pas favorables à leur augmentation dans les proportions

définies par la proposition tout simplement parce que (je l'ai dit en plénière) vous prenez systématiquement l'habitude de vous référer à l'indice INSEE. Or il faut tenir compte de l'augmentation générale des salaires et, d'après les comptes de la Nation 2011, celle-ci a été de 1,7 %.
Quand on augmente les tarifs municipaux de 2,3 %, on fait une ponction sur le pouvoir d'achat de la différence : 2,3 – 1,7 soit + 0,6 % pour les familles qui paient ces prestations.

Autre point qui nous embête beaucoup : cette augmentation est d'autant plus incompréhensible que le prix moyen d'un repas (j'ai vérifié d'après vos tableaux) est en baisse de 1 % :
En 2007, le prix moyen d'un repas était de 5,62 €
En 2011, il était de 5,56 €
Soit une baisse de 1 % sur une période quand même très significative !

Et vous proposez un tarif prévisionnel à 5,89 € à fin 2012.
Si ce chiffre se confirme en fin d'année, cela voudra dire que sur les 5 dernières années, en moyenne, le prix de revient du repas aura augmenté de 1 %.

Je ne comprends donc pas pourquoi on augmente continuellement ces tarifs dans de telles proportions. On a fait un gros rattrapage lors de l'élaboration de la nouvelle grille tarifaire en tenant compte des quotients familiaux.
Monsieur VARLET, je vous l'ai dit en réunion plénière et je maintiens que c'est une forme de justice sociale puisqu'on tient compte, non pas des revenus du ménage, mais de ses revenus pondérés au nombre de personnes qui vivent dans le foyer. C'est une bonne chose et on l'a approuvée.

A cette époque, on a augmenté les tarifs de 10 % pour faire un rattrapage sachant qu'ils n'avaient pas augmenté depuis 10 ans, ce qui corrobore les chiffres que je viens de citer. On a fait un rattrapage de 10 % lors de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire, ce qui fait bien une moyenne de 1 % par an sur 10 ans. Et ces chiffres se vérifient encore par les tableaux qui nous ont été donnés.

Pour la réévaluation des tarifs, on peut peut-être admettre une augmentation mais pas dans de telles proportions.

Pour le fun, j'ajouterai qu'on peut légitimement se poser la question s'il est vraiment judicieux d'augmenter les tarifs continuellement dans de telles proportions alors que, dans le même

temps, l'autofinancement de notre Ville reste à un niveau convenable (environ 1 M€ par an) même s'il est en baisse assez sensible depuis 2001.
Une ville qui dégage une marge d'autofinancement de 1,5 M€ par an n'est pas forcément obligée d'augmenter ses tarifs… 2 %... 1,8 %... Il faut augmenter les tarifs lorsque les finances publiques de la commune risquent d'être en péril, ce qui n'est pas encore le cas.

Je l'ai déjà dit ; les Roncquois vont accepter une augmentation sans barguigner si on leur dit : *Attention, il y a péril en la demeure… On n'a plus beaucoup d'argent… On va être obligé d'augmenter les tarifs…*
Mais, dans le cas présent, on économise, on économise, on économise et on demande plus d'impôts aux Roncquois et de payer plus cher les prestations. J'avoue que je ne le comprends pas.

M. LE MAIRE –
Monsieur BUCQUOYE.

M. BUCQUOYE –
Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour avoir loué nos efforts en matière de maîtrise des coûts de restauration. Nous avons travaillé très longtemps pour arriver à ce résultat et nous en sommes très fiers.

Par ailleurs, essayons de raison garder. Si on regarde à nouveau le tableau et si on reprend le premier QF (moins de 400 €), le repas est facturé 52 centimes d'euro !
A un moment donné, vous pourrez toujours essayer de nous noyer dans une soupe de chiffres, je pense qu'on peut retenir celui de 52 centimes d'euro le repas pour les familles dont le QF est inférieur à 400 €.

Vous avez parlé de rattrapage, mais ce n'est absolument pas le cas !
Roncq demeure la municipalité où le coût du repas est le plus faible. Il n'y a pas eu rattrapage ; à un moment donné, nous avons effectivement retravaillé sur la tarification, remis un certain nombre de tarifs.

On ne peut pas parler de gros rattrapage, je suis désolé ; de nouvelles grilles tarifaires ont été mises en place. Et je tiens à rappeler que nous avons dès lors expliqué qu'il y aurait application d'une augmentation en fonction de l'indice INSEE du coût de la consommation.

Les explications ont été données clairement dès le début tout simplement parce que nous ne voulions pas nous retrouver dans la situation précédente où les tarifs étaient complètement ubuesques par rapport à la réalité.

M. LE MAIRE –
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
La réponse de M. BUCQUOYE me confirme que vous êtes en manque d'arguments pour justifier vos choix. C'est toujours la même histoire et je vous ferai remarquer, Monsieur BUCQUOYE, que votre tableau ne comporte pas qu'une seule tranche. Vous citez toujours la même mais je vous rappelle que vous-même avez créé d'autres tranches. Une prochaine fois, il serait bon que votre raisonnement englobe l'ensemble – Voilà pour la 1ère remarque.

2ème remarque – Vous dites que le coût du repas à Roncq est le moins cher du coin… Attendez donc, sur quelles références vous basez-vous ?
Je vous l'ai déjà dit mais je veux bien le répéter ce soir : il faut comparer ce qui est comparable. Vous ne pouvez pas –je vous le redis– comparer des situations financières de villes comme Tourcoing et de villes comme Roncq. Il y a des choses que l'on ne peut pas comparer de la sorte.

3ème remarque et c'est une question – La qualité augmente-t-elle au prorata des tarifs ?
Je prends juste un exemple et je parle sous le contrôle de Monsieur VARLET car j'aimerais qu'il me réponde par oui ou non : dans certaines écoles, a-t-on remplacé l'eau minérale par de l'eau du robinet ?

M. VARLET –
Oui.

M. TELLIER –
Est-ce un gage de qualité ?

M. LE MAIRE –
Monsieur TELLIER, je me souviens de Pierre MAUROY vantant la qualité de l'eau de la métropole lilloise et nous expliquant qu'à son âge il buvait de l'eau du robinet depuis tout petit ; il a quand même 84 ou 85 ans.

Les élus de la métropole vantent la qualité de l'eau potable à boire, absolument.

M. TELLIER –
Je ne pensais pas que vous alliez convoquer Pierre MAUROY pour nous parler de l'eau.

M. LE MAIRE –
C'est une des grandes figures tutélaires, Monsieur TELLIER…

M. TELLIER –
Je note votre référence mais, plus sérieusement, je m'interroge, nous nous interrogeons sur l'augmentation de la qualité.
Vous augmentez les tarifs et d'un autre côté, excusez-moi, remplacer l'eau minérale en bouteille par l'eau du robinet, je n'ai pas l'impression que c'est un gage de qualité et je pense que l'on pourrait démontrer d'autres choses.

C'est juste une question mais je pense que, de toute façon, nous avons un désaccord de fait sur ce point.

M. LE MAIRE –
Franchement, Monsieur TELLIER, c'est extrêmement réducteur parce qu'il y aurait beaucoup à dire sur la qualité des eaux minérales ; je peux vous assurer que l'eau, qui nous est livrée par la Société des Eaux du Nord, est d'excellente qualité. D'ailleurs, nous votons le rapport annuel et vous le savez très bien. Franchement, je vous le répète, c'est très réducteur.

Monsieur BUCQUOYE, vous avez la parole.

M. BUCQUOYE –
A propos de l'eau du robinet, nous sommes également sur du développement durable ; ce n'est pas qu'une question d'économie. Il faut aussi l'avoir à l'esprit et vous seriez le premier à nous le faire remarquer.

Puisque vous voulez que l'on revienne sur les autres tranches tarifaires, je vous ferai remarquer que, pour l'ensemble de ces tranches, nos tarifs sont également nettement inférieurs à ceux des autres communes.

Je suis désolé, moi aussi. Chaque fois, vous me dites que l'on ne peut pas comparer nos tarifs à ceux des autres communes. Je n'en comprends pas la raison, je ne comprends pas votre logique.

Et force est de constater que l'ensemble des Roncquois sont toujours très satisfaits de bénéficier des tarifs roncquois ; quant aux usagers extérieurs, je pense que tous les Tourquennois ou Halluinnois seraient contents de payer comme les Roncquois.

M. LE MAIRE -
Ne jugez pas la qualité des restaurations.

M. BUCQUOYE –
Je parle uniquement des tarifs, Monsieur le Maire.
Je suis certain que tous les Tourquennois et Halluinnois seraient très contents d'être soumis aux tarifs roncquois.

M. LE MAIRE –
A un moment donné, il faut arrêter de jouer contre son camp. Il faut être très fier des tarifs de cantine scolaire de la ville de Roncq qui sont des tarifs sociaux.
Je ne suis pas de droite, je ne suis pas de gauche, je fais de la politique sociale et très fier de m'inscrire dans la lignée de mes prédécesseurs, de droite comme de gauche.

J'observe cette mécanique intellectuelle sur des tarifs de cantine… Franchement, n'a-t-on pas autre chose à faire !
C'est la démocratie ; je suis tout à fait démocrate et je vous écoute mais quand même, quand on voit les grilles tarifaires, passer autant de temps sur ce point (excusez-moi) et, à un moment donné, pouvoir émettre un doute sur la qualité des repas de nos cantines, le doute est douteux…

Madame SUBTS.

Mme SUBTS –
Merci, Monsieur le Maire.
Je viens de faire un calcul rapide : une augmentation de 4 centimes par repas, cumulée sur une année, représente 7 € par enfant et, pour la tranche 6, on arrive à 16 € par enfant. Je crois aussi qu'il faut relativiser.

M. LE MAIRE –

Nous allons clôturer le débat et je remercie tous ceux qui ont travaillé sur le toilettage des grilles. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne »

1.07 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH, Récré'anime, petites vacances ados) ET CENTRES DE VACANCES : tarification - Actualisation

Par la combinaison de nos délibérations du 20 novembre 2009 (n°10/11/2009/45), 27 avril 2010 (n°27/04/2010/16), 29 juin 2010 (29/06/2010/28) et 19 avril 2011 (n°19/04/2011/11), nous avons refondé notre dispositif de tarification relatif aux Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH ou Centres Aérés, Récré'anime et petites vacances ados…) et aux Centres de Vacances.

Notre cadre tarifaire repose désormais sur les référentiels repris ci-après :

- ⇨ *QUOTIENT FAMILIAL (Q.F) émanant des calculs de la CAF*
- ⇨ *SIX tranches tarifaires se répartissant entre des Q.F inférieurs de moins de 400 €/mois et plus de 1 500 €/mois*
- ⇨ *Abandon de la gratuité au profit d'une tarification mixte usager/CCAS*
- ⇨ *Examen circonstancié par notre CCAS de la situation des familles en difficulté*
- ⇨ ***Indexation régulière des tarifications en fonction de l'évolution des conditions économiques***
- ⇨ *« Déconnexion » activités pédagogiques et temps du repas*
- ⇨ *Système de pré-réservation numérique (portail famille)*
- ⇨ *Affichage sur la facturation aux familles usagères, du coût de revient des prestations rendues.*

Il ressort de cet ensemble de décisions municipales, une grille tarifaire en vigueur se distribuant comme suit :

TARIFS EN VIGUEUR

QUOTIENT familial mensuel CAF		Contribution enfant/jour				
		½ journée sans repas	***Matin avec repas***	***Journée avec repas***	***Journée sans repas***	Centres de vacances (colonies)
1	Moins de 400 €	1 €	2.22 €*	3.22 €*	2 €	16 €/jour
2	De 400 € à moins de 640 €	1.10 €	3.03 €	4.13 €	2.20 €	17 €/jour
3	De 640 € à moins de 860 €	1.20 €	3.85 €	5.05 €	2.40 €	18 €/jour
4	De 860 € à moins de 1150 €	1.30 €	4.66 €	5.96 €	2.60 €	20 €/jour
5	De 1150 € à moins de 1500 €	1.40 €	5.17 €	6.57 €	2.80 €	22 €/jour
6	A partir de 1500 €	1.50 €	5.57 €	7.07 €	3.00 €	24 €/jour
Halluinois		2.10 €	6.38 €	8.48 €	4.20 €	Sans objet

*contribution CCAS de 0,71 € à déduire

Conformément au principe d'indexation régulière (annuelle et au regard de l'évolution de l'indice INSEE sur les douze derniers mois – variation de **+2.30 %**), nous vous proposons de réviser notre tarification ALSH et Centres de Vacances comme suit :

TARIFS A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2012

QUOTIENT familial mensuel CAF		Contribution enfant/jour				
		½ journée sans repas	***Matin avec repas***	***Journée avec repas***	***Journée sans repas***	Centres de vacances (colonies)
1	Moins de 400 €	1.02	2.27*	3.29*	2.04	16,37 €/jour
2	De 400 € à moins de 640 €	1.13	3.10	4.23	2.26	17,40 €/jour
3	De 640 € à moins de 860 €	1.23	3.94	5.14	2.46	18,40 €/jour
4	De 860 € à moins de 1 150 €	1.33	4.77	6.10	2.66	20,46 €/jour
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	1.43	5.29	6.72	2.86	22,50 €/jour
6	A partir de 1 500 €	1.54	5.70	7.24	3.08	24,55/jour
Halluinois		2.15 €	6.53 €	8.67 €	4.30 €	Sans objet

*contribution CCAS de 0,73 € à déduire

Pour votre complète information, nous vous indiquons que les derniers coûts (de revient) connus pour les ALSH (y compris repas) et Centres de Vacances sont respectivement de 26,29 € et 56,42 €. La clause d'indexation du contrat FLASEN en charge de ces activités (hors coût repas) fait ressortir un index de +2,20 %. Quant au coût du repas, il fait ressortir une stabilité. Comme annoncé dans le cadre des débats budgétaires, cette clause d'indexation permet le cas échéant, de gommer (à la marge) dans le temps, la singularité tarifaire de notre commune (parmi la moins chère).

Quelques mots supplémentaires relativement au choix des familles pour le déjeuner de leurs enfants au cours des mois de juillet et août derniers. Nous constatons en moyenne 35 enfants qui regagnent quotidiennement leur domicile pour déjeuner en famille.

Nous vous invitons donc à vous prononcer favorablement sur cette actualisation tarifaire dont la prise d'effet est fixée au ***1er septembre 2012****.*

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez à nouveau la parole.

M. VARLET –

Tout comme pour la restauration municipale, nous avons apporté un certain nombre de réformes à notre dispositif ALSH/Centres de vacances et à sa tarification.

Comme je l'ai déjà rappelé tout à l'heure à propos de la restauration scolaire :

- quotient familial et ses 6 tranches,
- abandon de la gratuité totale au profit d'une tarification mixte usagers/CCAS avec une aide de ce dernier (nous en avons également parlé précédemment),
- déconnexion entre activités pédagogiques et temps de repas dans la journée des ALSH ; vous savez que les enfants ont la possibilité de prendre leur repas chez eux, s'ils le souhaitent. Auparavant, ils étaient tenus de rester la journée complète en ALSH. A titre d'information, cela concerne une moyenne de 35 enfants par jour qui quittent le centre de vacances pour prendre leur repas en famille,
- indexation régulière annuelle. On vient d'en parler, c'est un choix. Je me demande même s'il n'aurait pas fallu faire une délibération pour les années suivantes, ce qui nous éviterait les discussions que nous avons chaque année sur le taux d'augmentation qui suit l'indice INSEE.

Si nous avions pris cette délibération pour les années suivantes, nous aurions été tranquilles : elle aurait été appliquée, point final.

M. DUBOIS –
C'est toujours possible.

M. VARLET –
Effectivement, Monsieur DUBOIS, c'est toujours possible. Je suggérerais volontiers que l'année prochaine on prenne cette délibération relative à l'augmentation des tarifs en fonction de la variation de l'indice INSEE à la consommation : bien entendu, les repas prennent en compte un certain nombre de dépenses et le prix de revient du repas ne peut qu'augmenter sauf à faire des efforts de gestion, que nous avons faits il y a deux ans, par rapport au fait que l'on fasse des pré-inscriptions et qu'il y ait ainsi un moins grand gâchis de repas dans nos cantines.

Pour les ALSH, le prix de revient (il faut souligner là aussi l'effort considérable de la municipalité) d'une journée enfant, y compris le repas, est de 26,29 € et j'espère que vous avez sous les yeux la grille des tarifs qui seront appliqués.
La contribution des familles, selon le QF, s'échelonne de 3,22 € à 7,07 € que je mets en parallèle avec le coût de 26,29 €.

Pour les centres de vacances, le prix de revient à la journée se monte à 56,42 € alors que la contribution des familles est, selon le QF, de 16,37 € à 24,55 €.

On mesure donc l'effort financier considérable de la municipalité pour permettre à un maximum d'enfants (et ils sont de plus en plus nombreux) de bénéficier de temps de loisirs pendant les vacances, qu'elles soient longues ou courtes, petites et grandes vacances.

Comme pour les tarifs de la restauration scolaire, nous vous proposons une augmentation de 2,3 % des tarifs ALSH, Récré'anime et centres de vacances, à compter du 1er septembre 2012. Pour les vacances actuelles, les tarifs sont encore figés, si je puis l'exprimer ainsi.

M. LE MAIRE –
Merci ; y a-t-il des interventions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas tout réexpliquer puisque je l'ai fait tout à l'heure ; juste une question que j'ai posée et à laquelle on ne m'a pas répondu : au niveau des coefficients, les montants n'évoluent pas. Ne devrions-nous pas les faire évoluer également ?

Par exemple, la tranche 1 est à moins de 400 €. On devrait aussi faire une progression pour s'ajuster comme c'est fait sur les assiettes pour l'impôt sur les revenus.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Vous prenez le bon exemple : les coefficients des assiettes pour l'impôt sur les revenus n'ont pas augmenté cette année. Le principe a été proposé et voté par la Loi de finances fin 2011, reconfirmé par le nouveau Gouvernement. Pas de modification des coefficients, je pense qu'il y aura pérennisation pour quelques années, en fonction de besoins d'économies et de dettes à récupérer au niveau de l'Etat français.

Les variations de ces coefficients étaient très faibles. Comme cela a été dit au cours du débat précédent et, sans y revenir, cela permet de retrouver un prix de repas qui reste en cohérence avec ce qu'il y a dans l'assiette.

Pour information, pour déterminer le prix de revient, nous n'avons repris ni les fluides, ni la masse salariale, ni tous les frais annexes ; ces différentes charges augmentent beaucoup plus que de 2,3 % notamment les fluides.

M. LE MAIRE –

Je passe au vote. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne »

1.08 – CREATION D'UNE ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) dénommée l'AMIS (Académie Municipale d'Initiation Sportive) – Mise en œuvre d'une tarification

Lors de sa séance du 22 février 2011, notre Assemblée Délibérante a créé la Commission Extra Municipale du Sport et de l'Activité Physique (CESAP) avec pour objectif :

- *De rendre notre politique sportive plus lisible par nos concitoyens ;*
- *De consolider le lien entre l'Ecole et les associations sportives ;*
- *De renforcer le partenariat entre la ville et ces mêmes associations ;*
- *De créer de nouveaux liens entre monde sportif et l'entreprise ;*
- *D'améliorer la visibilité du sport à Roncq ;*
- *De porter notre politique sportive à l'échelle de la métropole ;*
- *De répondre aux défis de santé publique ;*
- *De prendre en compte les spécificités des publics du 3ème et 4ème âges.*

Depuis lors plusieurs commissions thématiques ont été installées dont celle ayant pour titre « Education, Culture et Citoyenneté ». Des réflexions et travaux entrepris par cette dernière, ont permis de traduire un objectif municipal ancien d'Ecole Municipale des Sports. Les objectifs tels que fixés par la commission thématique précitée, visent à :

- *Susciter l'envie et développer les habiletés motrices des enfants ;*
- *Rassurer les parents qui hésitent parfois à réinscrire pour une année, leurs enfants qui souhaitent découvrir une pratique ;*
- *Valoriser le travail des éducateurs des clubs ;*
- *Responsabiliser et former, par le biais de brevets fédéraux, des jeunes encadrants, futurs éducateurs ;*
- *Constituer un véritable vivier pour les clubs.*

Les modalités de fonctionnement de cette nouvelle structure municipale (autorité publique organisatrice) s'appuient sur les clubs sportifs volontaires (après appel à projet), ceux-ci assurant sous notre contrôle une mission de découverte et d'apprentissage, avec l'assistance de leurs éducateurs. A cet effet, des partenariats spécifiques (convention écrite) seront conclus entre la ville et chacun des clubs concernés de sorte à formaliser les engagements respectifs et les modalités de financement correspondantes. Ces dernières se traduiront par un subventionnement « fléché » garantissant un suivi précis des sommes versées et avancées par la ville pour le fonctionnement de ces activités (rémunération des éducateurs…). Concernant cette question des conventionnements (d'objectifs) nous serons appelés à revenir vers vous dans notre prochaine (juillet) séance pour autoriser le Maire à intervenir à leur conclusion.

Sur l'aspect plus pratique de cette ***ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS),*** *elle fonctionnera à partir de la rentrée scolaire 2012/2013, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 50 à 18 h00 durant les semaines de temps scolaire. S'y ajoutera le samedi après-midi de 13 h45 à 15 h 00 pour la piscine.*

Une pluralité d'activités sportives sera proposée en fonction des disponibilités et engagements des clubs volontaires.

Deux niveaux sont proposés : CP/CE1 et CE2/CM1/CM2

Quant au rythme des activités, il est calé de vacances à vacances (5/7 semaines), à raison d'une séance par semaine par enfant.

Les jeunes publics concernés relèvent tant des écoles primaires publiques que privées. De même que les enfants roncquois scolarisés à l'extérieur ont accès à ces ateliers sportifs. Il est ici toutefois précisé qu'une priorité d'inscription et de fréquentation est donnée à nos enfants

roncquois, les places éventuellement vacantes pouvant alors être ouvertes aux autres enfants et ce, par référence au domicile de leurs parents.

A ces partenariats entre la ville et les clubs volontaires à ce jour (ULJAP, Volley-Ball, Tir à l'arc, Judo, Gymnastique, BMX, Tennis, Boule Ferrée), s'ajoute l'activité municipale de natation ouverte le samedi après-midi comme déjà évoqué ci-dessus.

En contrepartie de ces activités nouvelles, nous vous proposons d'arrêter une tarification adossée sur le QUOTIENT FAMILIAL, selon la même distribution que la restauration scolaire, les ALSH, Centres de Vacances… Le tableau ci-dessous expose la proposition correspondante :

TRANCHES	QF mensuel CAF	**TARIF (1) (2) (3)**
1	Moins de 400 €	4,50 €*
2	De 400 € à moins de 640 €	7,50 €
3	De 640 € à moins de 860 €	9,00 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	12,00 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	13,50 €
6	A partir de 1 500 €	15,00 €
	NON RONCQUOIS	**18,50 €**

*prise en charge par le CCAS à hauteur de 2,25 €. Celui-ci sera appelé à délibérer dans ce sens.
(1) tarifs forfaitaires applicables par période scolaire entre vacances (5 à 7 semaines à raison d'une séance par semaine)
(2) pré-facturation en début de période
(3) comme pour les autres prestations de service, la facturation aux familles fera apparaître le coût de revient municipal.

Le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis à ce jour est estimé à 175 (20 % de la population scolaire) soit plus de 500 heures annuelles.

Evidemment, cette expérimentation sera sans doute appelée à évoluer en fonction du temps de rodage mais aussi en fonction de la réforme annoncée des rythmes scolaires prévue pour la rentrée 2013/2014.

Il est par ailleurs précisé qu'une convention permanente sera conclue entre la ville et notre CCAS de sorte à définir les conditions d'intervention financière de ce dernier (idem que pour restauration et ALSH …). Il est donc ici donné autorisation au Maire d'intervenir à la conclusion de ce conventionnement.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, nous vous écoutons à propos de la création d'une AMIS.

M. DA SILVA –
Merci, Monsieur le Maire.
(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur DA SILVA.
Il s'agit vraiment de réinsuffler une véritable dynamique sportive dès le plus jeune âge. Beaucoup de parents et d'enseignants nous rencontraient en exprimant ce ressenti très fort de la difficulté qu'avait l'enfant de se stabiliser sur un sport, sur un loisir artistique ou culturel et, dès lors, il y avait nécessité de pouvoir découvrir un panel beaucoup plus large.
Découvrir une activité sportive pour toute une année coûte de l'argent à travers une licence et si l'enfant abandonnait en cours de route, les parents étaient parfois rebutés à prolonger un autre parcours initiatique sportif.
Ce parcours initiatique d'éducation physique et sportive nous permet d'aller plus loin et de proposer une formule innovante qui est issue, encore une fois, de la réflexion des CESAP, Commissions que nous avons mises en œuvre en réunissant tout le monde autour de la table : enseignants, élus, clubs de sports… On a surtout pu mesurer combien les clubs de sports répondaient à cette demande.

Nous espérons que tout cela trouvera son public à la rentrée prochaine. Nous ne sommes pas trop inquiets, au contraire.
Enfin nous pouvons mettre en place ce cadre qui permettra à beaucoup de gamins, sans doute, à la fois d'évaluer leurs aptitudes, de voir où se trouve leur sensibilité sportive et de découvrir une activité qui leur va bien. Ce n'est pas simple ; c'est comme en musique, il faut trouver l'instrument qui va bien à l'enfant. En proposant cette découverte un peu plus large, on pourra apprécier avec les éducateurs sportifs les aptitudes de nos petits et moyens Roncquois.

Bravo pour cette initiative plutôt sympathique dont le nom est souriant : AMIS et on souhaite que nos enfants deviennent amis des sports.

Qui prend la parole ?
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.

Il n'y a pas grand-chose à rajouter à ce que vous venez de dire. Nous allons voter cette résolution parce que permettre à l'enfant d'essayer un sport pendant cinq à six semaines pour trouver celui qui lui convient le mieux, c'est une bonne idée en soi.

J'ajouterai néanmoins, sachant que cela a eu le don de faire bondir M. DA SILVA en réunion plénière, que cette initiative est d'autant meilleure qu'elle ne fait que reprendre en l'améliorant ce que feu l'Office Municipal des Sports faisait dans ses journées portes ouvertes. Cela existait déjà ; l'essai ne durait peut-être pas cinq à six semaines…

M. LE MAIRE –
Cela n'a absolument rien à voir, Monsieur PLOUVIER !

M. PLOUVIER –
Personnellement, je suis dans un club où les gens peuvent faire un essai pendant quinze jours voire trois semaines.

Je le répète ; cette possibilité existait déjà. Vous la formalisez et l'officialisez. D'accord, c'est bien et nous allons voter pour.

M. LE MAIRE –
Je ne suis quand même pas d'accord avec votre postulat…
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
Concernant cette présentation, je souhaiterais qu'on la remette dans une perspective un peu plus large, qui était celle des origines mais je ne pense pas qu'elle ait été fortement modifiée. Au départ en tout cas, le but de l'une des commissions, c'était précisément de faire le pont entre le monde du sport, le monde de l'éducation et ceux qui en sont les principaux bénéficiaires : les publics scolaires. C'est la raison pour laquelle cette commission, qui s'appelle toujours « Education, Citoyenneté et Sport » a essayé d'envisager des perspectives plus larges que celle d'abonder les clubs de sports.

Si je dis cela, c'est parce qu'il me semble que depuis quelques jours cette création a une résonance un peu nouvelle ; vous parliez d'innovation tout à l'heure. Elle prend une résonance nouvelle dans la mesure où le nouveau Ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, a annoncé il y a quelques jours qu'il y aurait une grande réflexion sur un réaménagement des rythmes scolaires.

Or j'ai relu vos propos, Monsieur le Maire, à la Caisse des Ecoles du 21 décembre 2010 où vous aviez évoqué les rythmes scolaires et la nécessité, pour la ville de Roncq, de se positionner sur cette question puisque nous sommes évidemment impactés en premier lieu.

Je souhaitais donc rappeler ici que l'une des ambitions de cette commission de la CESAP était précisément de recontextualiser cette question au travers de la pratique sportive. Or Vincent PEILLON a annoncé que la semaine des 4 jours était remise en cause, qu'une concertation sera menée, qu'un grand débat sera mené mais qu'a priori on repartirait sur un système de 4,5 jours ce qui pose la question : comment les villes vont-elles ou non se saisir de cette question ?

Je vous pose la question ici. Sommes-nous aujourd'hui en capacité, nous municipalité, de nous inscrire dans ce débat ?
A ce que je vois, j'aurais plutôt tendance à répondre non, à savoir que je suis quand même extrêmement déçu par le côté gestionnaire des affaires éducatives que nous avons dans cette Ville ; il y a quand même un manque de réflexion voire même d'ambition sur ces questions. Or que ferons-nous le jour où on décidera de revenir à une scolarité de 4,5 jours ?

Un certain nombre de villes, notamment par le biais du réseau des villes éducatives, ont commencé à mettre en place des réflexions voire même d'agir au plus près. Je prends l'exemple de la ville d'Angers où, aujourd'hui, les cours se terminent à 15 h 30.
Après 15 h 30, la commune prend le relais et accueille les enfants dans un temps extra-scolaire qui ressemble un peu à ce que nous allons voter ce soir.

Je souhaiterais ici que nous puissions engager une véritable réflexion sur cette question des rythmes scolaires parce que je pense que nous avons une marge de manœuvre qui est largement suffisante pour pouvoir amener une réflexion qui nous soit propre. Encore faut-il que ce débat se mette en place.

Je citais tout à l'heure le procès-verbal de la Caisse des Ecoles de décembre 2010 où vous appeliez vous-même cette réflexion de vos vœux. Or je suis assez assidu, me semble-t-il, aux réunions de la Caisse des Ecoles pour m'apercevoir que, malgré ce que vous aviez souhaité vous-même, celle-ci continue à être une chambre d'enregistrement dans laquelle il n'y a strictement aucun débat.
Et quelques événements malheureux ces temps derniers démontrent que certains débats auraient pu avoir lieu ailleurs que dans la presse, peut-être d'ailleurs à la Caisse des Ecoles.

Sur la question des rythmes scolaires, je pose la question : envisagez-vous avant la fin du mandat une véritable réflexion, ce qui nous permettra peut-être de nous donner quelques nouvelles de M. SOUSSAN et de son projet puisque vous lui aviez demandé de réfléchir à un projet sur cette question. Nous n'en entendons plus parler… vous me direz qu'il y travaille mais quand aura-t-il terminé et, surtout, quand ce travail sera-t-il exposé au Conseil municipal ?

Je pense vraiment qu'il y a là matière à s'engager parce qu'au niveau national il y a une véritable ambition politique de réviser ces rythmes scolaires. On voit bien aujourd'hui que cela ne va pas et un certain nombre de scientifiques font le constat que cette semaine de 4 jours ne fonctionne pas. La question étant : comment nous, au niveau local, allons-nous pouvoir véritablement nous inscrire dans cette démarche nationale ?

M. LE MAIRE –
La vraie question étant qu'après une parenthèse de 5 ans de dictature sarkozienne… Attendez, c'est bien là l'objectif… 5 ans pendant lesquels on a été bridé, où on nous a imposé des choix, 5 ans après, comment le nouveau Gouvernement (et j'en suis fort heureux) va-t-il accompagner les communes dans les évolutions ?... Ne faisons pas l'inverse ; je demande à bien fonctionner dans ma Commune.

M. PEILLON lance un peu hâtivement d'ailleurs (il a été recadré immédiatement par le Premier Ministre) la réforme sur les rythmes scolaires.
Eh bien, la ville de Roncq n'ira pas plus vite que les autres. Accompagnée par son Gouvernement, elle entamera une réflexion, elle réfléchira notamment sur les moyens que l'Etat mettra à sa disposition. Ne renversons pas la vapeur !

J'ai grossi le trait pour la presse ; il faudra naturellement édulcorer.
J'ai grossi le trait volontairement parce qu'on a eu l'impression que tout nous était imposé pendant 5 ans et, aujourd'hui, je dis que j'attends de l'Etat français un véritable accompagnement qui a été si souvent décrié comme étant absent pendant les 5 années que nous avons vécues. J'attends donc simplement que le Gouvernement m'éclaire sur ce qu'il entend par « nouveaux rythmes scolaires » pour ne pas précipiter les choses en la matière.

Par contre, qu'il y ait une réflexion globale sur le fonctionnement en termes immobilier scolaire, en termes de cartable numérique, donc d'adaptation au nouvel outil, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication de notre école, ce sont des sujets

intéressants sur lesquels nous travaillons et nous allons travailler. J'ajoute que je n'ai jamais missionné M. SOUSSAN sur une quelconque réforme des rythmes scolaires à Roncq ; on n'en est pas là. On pose à plat un certain nombre de choses et, le moment venu, le chantier s'ouvrira.

Aujourd'hui, ce n'est pas le sujet. On a toujours tendance à sortir du contexte des délibérations. Je pensais que vous alliez recadrer sur la CESAP à laquelle vous avez d'ailleurs apporté une véritable contribution et je vous en remercie. Je tiens à saluer les collaborateurs administratifs, François VERHEECKEN, Christophe KEMPENEERS, Johan VANDERELSTRATE qui ont beaucoup travaillé sur ces sujets.

De quoi s'agit-il ce soir ?
De la création d'une école municipale des sports, c'est-à-dire d'une passerelle entre la pratique sportive à l'école, la citoyenneté et les clubs de sports, comme vous l'avez très bien dit.
Il s'agit simplement de cette création. Ne dévions pas, à l'occasion de cette délibération, sur la réforme des rythmes scolaires. C'est ce que je voulais simplement vous dire et, le moment venu, nous réfléchirons et nous agirons comme nous l'avons toujours fait mais pas de précipitation !
Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –
Je voudrais apporter une précision à Monsieur PLOUVIER qui nous disait que l'OMS le faisait déjà… C'est totalement faux. Si des clubs prenaient des initiatives pour faire de l'initiation aux sports pendant le temps scolaire ou autres, je peux le dire pour avoir été au Bureau depuis 17 ans ainsi que dans cette mandature, l'OMS n'a jamais initié quoi que ce soit dans ce domaine, même si une réflexion avait cours avec les clubs pour toutes autres décisions et initiatives ; chaque club prenait des initiatives, ce qui était très bien, et ils le font toujours aujourd'hui mais l'OMS n'en était pas du tout partie prenante.

M. LE MAIRE –
Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER –
Sur le premier point, nous n'allons pas polémiquer. Je peux comprendre que vous êtes un peu en difficulté en ce moment mais cela vous regarde et ne me regarde pas. Excusez-moi, parler de dictature sarkozienne, je ne comprends pas bien. Je vois simplement qu'un

Gouvernement a supprimé des postes et qu'un autre veut engager un débat. A partir de là, chacun est libre de comprendre ce qu'il veut comprendre. Je ne vois pas en quoi une annonce de rythme scolaire révisé doit nous empêcher, nous, de réfléchir. Je ne comprends pas très bien la traduction politique.

Quant au deuxième point, vous me dites que je sors du débat. Absolument pas !
Quand je parle des rythmes scolaires, quand une ville considère qu'elle doit accompagner une démarche auprès d'enfants, on est bien partie prenante de cette école. Cela veut bien dire que, quelque part, on n'affiche pas simplement une pancarte pour dire aux enfants : *par-là, il y a des clubs de sports, allez voir !* On les accompagne.

Que vous le souhaitiez ou non, évidemment que, quelque part, on commence à réfléchir à cette question des rythmes scolaires ou alors je n'ai pas compris.
Je vous citais l'exemple d'une autre ville qui prend en charge les enfants à partir de 15 h 30, on pourrait imaginer que, dans un temps plus ou moins proche, la tranche horaire qui a été donnée à cette école puisse être beaucoup plus en amont dans l'après-midi et, de fait, vous vous inscrivez dans le débat sur les rythmes scolaires.

Je ne vois d'ailleurs pas où est le souci. Vous parliez d'innovation tout à l'heure ; cela me paraît très bien que, quelque part, on précède le débat. Je le répète ; je ne vois pas en quoi on sort du cadre.

M. LE MAIRE –
Le problème étant que nous ne parlons pas des rythmes scolaires, nous sommes sur du temps hors scolaire. Cela ne vous a pas échappé ?

M. TELLIER –
Tout à fait mais dans les rythmes scolaires, il y a aussi les temps hors scolaire et je pense que cela ne vous a pas échappé non plus.

M. LE MAIRE –
Je le répète à nouveau ; nous ne sommes pas sur une réflexion sur les rythmes scolaires. C'est une grande réforme qui est en marche depuis longtemps ; certains l'ont toujours connue. Tant mieux si l'on aboutit ; nous en serons très heureux.
Personnellement, je ne suis absolument pas en difficulté. Pourquoi le serais-je ?
Je serais très heureux que la France aille bien et soit en pleine croissance.

On a quand même critiqué pendant 5 ans, et vous les premiers, la méthode sarkoziste ; c'est bien ce que je voulais dire… Très bien, vous l'assumez.

Après 5 ans de cette méthode autoritaire, je le dis avec beaucoup d'humour et beaucoup de bémols –c'est mon ressenti– on va enfin avoir 5 ans d'écoute, d'attention pour les collectivités publiques. Et donc puisqu'il y aura de l'attention et de l'écoute, nous allons être suivis comme il se doit dans notre réflexion sur les rythmes scolaires.

Je dis simplement : attendons et ne confondons pas tout sous le terme générique de « rythme scolaire » ; ce soir, nous sommes simplement sur un temps hors école pour tenter de travailler et de répondre au seul objectif : que l'enfant qui a des prédispositions physiques ait envie d'exercer plein d'activités sur un panel différent, il y aura des éducateurs différents et sans doute, comme quand on fait de la musique, on est séduit par tel ou tel professeur sans forcément avoir envie de pratiquer cet instrument mais on le suit quand même. Tel est notre objectif.
J'ajoute que cela fait 30 ans que l'Ecole de musique mène aussi une réflexion sur les rythmes scolaires. Le sujet n'est donc pas nouveau ; ce qui est nouveau, c'est la création d'une école municipale des sports.
Je peux vous dire qu'étant sur un troisième mandat aujourd'hui, lorsque je l'ai proposé avec Michel MATHON dans le précédent mandat, l'OMS nous a opposé un Niet catégorique. Il fallait donc que les consciences évoluent, que le travail préparatoire puisse être beaucoup plus nourri. On y est enfin arrivé et le monde sportif a très bien compris la démarche qui est bénéfique pour lui puisqu'il y aura plus d'adhérents dans les clubs ; on l'espère.

Voilà quel est le cadre, c'est ce que je voulais simplement dire.
Je ne suis pas là pour faire de l'idéologie mais pour discuter des sujets roncquo-ronquois. C'est tout.

M. VARLET –
Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais ajouter un point.
Sur les rythmes scolaires, vous le savez bien, Monsieur TELLIER, les décisions seront prises à l'échelon national.

M. TELLIER –
Non !

M. VARLET –
S'il y a 9 demi-journées, la demi-journée supplémentaire actuelle sera au choix des collectivités… On ne sait d'ailleurs pas si ce seront les villes ou les départements ; personnellement, je plaiderais plutôt pour les départements. Cette demi-journée se fera le mercredi matin ou le samedi matin. Et la décision nous échappe totalement, sauf peut-être ce choix… S'il est dit à l'échelon national que la journée de classe sera plus courte et se terminera à 15h30 ou 16h au lieu de 16h30, eh bien nous ferons comme d'habitude : nous nous adapterons à la situation nouvelle comme nous nous sommes déjà adaptés.

A vous entendre, on a l'impression que rien ne se fait au niveau de la ville de Roncq pour l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire. Or vous savez que les accueils périscolaires existent depuis quelques années (2001 de mémoire) et, par conséquent, la Ville s'est toujours souciée de ce temps scolaire et périscolaire.

Si vous le voulez, on peut se réunir tous les jours pour parler des rythmes scolaires entre nous et se masturber l'esprit… *Ce serait bien le mercredi matin plutôt que le samedi matin… Terminer à 15h30 plutôt qu'à 16h30…* Mais cela ne fera pas avancer le Schmilblick ; les décisions ne seront pas prises à notre niveau.

M. LE MAIRE –
Monsieur PLOUVIER, vous voulez nourrir le débat sur les rythmes scolaires ?

M. PLOUVIER –
Non, Monsieur le Maire, mais simplement faire un petit aparté. M. TELLIER parlait de M. SOUSSAN.
Je me souviens d'une conférence qu'il a donnée Salle Catry et je dois dire que si on lui confie l'avenir de notre appareil scolaire roncquois, je crains le pire parce qu'il avait une conception libérale, voire même ultra libérale, de l'éducation nationale.
Monsieur VARLET, vous n'aviez d'ailleurs pas dit un mot ce jour-là. Je pense que vous deviez être mal à l'aise avec ces conceptions.

M. LE MAIRE –
Nous passons aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, autant de débats pour une unanimité ; c'est formidable, j'en suis ravi.

1.09 – PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2012 – 2èmes versements

Dans le prolongement de notre décision n° 27/03/2012/6 en date du 27 mars dernier relative aux premiers versements et acomptes 2012 en direction de diverses associations, nous vous proposons d'étendre les attributions de l'exercice en cours.

Le tableau ci-après fait la synthèse des nouvelles propositions de subventionnement 2012.

ASSOCIATIONS	2012	
	Demande 2012	*ATTRIBUTION*
U.L.J.A.P.	25 000,00€	**25 000,00€***
Roncq Delbrück	2 160,00€	**520,00€**
Cinéma Gérard Philipe	41 973,00€	**31 973,00€ *** *(1)*
Judo	3 850,00€	**2 000,00€**
Bleuets Twirling	3 500,00€	**3 500,00€**
La Philharmonie	8 200,00€	**6 000,00€**
Ultra Roncq Basket Ball	8 800,00€	**8 800,00€**
TOTAL	93 483,00€	**77 793,00€**

(*) sous réserve conventionnement
(1) dont 10 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 27 mars 2012

Les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2012.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –
Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –
Il s'agit de vous proposer un deuxième versement de subventions aux associations suite à un premier vote en mars dernier. Ce soir, il vous est proposé de poursuivre le subventionnement des associations.
Celles-ci ont été reçues comme chaque association et la Commission a pu vérifier la correspondance des chiffres par rapport aux demandes et aux besoins.
(Lecture du tableau)

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des observations ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Nous voterons contre cette mesure, non pas parce que nous voulons couper les vivres aux associations mais parce que nous restons persuadés que la méthode d'évaluation du montant de la subvention nous semble toujours aussi contestable. Nous l'avons dit depuis le début et restons logiques avec nous-mêmes.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Contre ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

1.10 – PLAN BUS 2011-2013 – Travaux connexes aux travaux communautaires de la LIANE 4 – Eclairage public : demande de fonds de concours auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)

Le plan bus communautaire pour la période triennale 2011/2013 adossé au nouveau contrat de délégation de service public (Sté Kéolis) prévoit un développement substantiel de l'offre de service correspondante :

- *une progression de 30 % des kilomètres parcourus (de 21 millions de kms en 2010 à 28 millions de kms en 2014) ;*
- *une densification des trafics : + 47 % à fin 2014, soit 74 millions de voyageurs transportés par le bus.*

Ces objectifs nécessitent bien évidemment des travaux et aménagements sur les territoires concernés qui s'ajoutent à l'embauche de 370 équivalents temps plein (dont 310 chauffeurs) et l'acquisition de 90 véhicules.

Le territoire ronquois est directement concerné par l'étape 2012 de ce plan bus, au travers de la première phase de développement de l'offre sur le secteur de Tourcoing et Halluin, avec la mise en place de la LIANE 4 (Nord) et de la LIANE 91.

Cette première phase de la LIANE 4 entre Halluin (station Gounod) et Tourcoing (station Centre) sera prolongée en 2013 jusqu'à Villeneuve-d'Ascq. Cette section « Nord » dont l'entrée en service est prévue à la fin du mois d'août prochain fonctionnera de 5 heures à 00 heure 30, avec un cadencement de 8 minutes en heure pleine et de 10 minutes en heure creuse. Pour son trajet roncquois, les véhicules de transport en commun emprunteront la rue de Lille, l'avenue de Flandre et le boulevard d'Halluin.

Quant à la LIANE 91 périurbaine Halluin (Colbras) – Lille (Gares Flandres et Europe), celle-ci empruntera la liaison historique, devenue RD617. Cette ligne fonctionnera de

5 heures à 22 heures 30 avec un cadencement de 20 minutes en heure pleine et de 30 minutes en heure creuse.

Le plan de transport communautaire (métro, bus…) prévoit 1,7 milliard d'investissement à échéance 2020.

Pour ce qui est de la LIANE 4 Tourcoing/Halluin, c'est un investissement de l'ordre de 15 millions d'euros qu'engage Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.). Les travaux correspondants ont démarré voilà quelques semaines et l'essentiel de ceux-ci seront terminés dans les trois prochains mois, ceux-ci consistant essentiellement dans des travaux de voirie (reconfiguration, voies en site propre ou réservé, stations normalisées…).

En accompagnement de ces travaux de voirie, il appartient aux communes concernés, d'adapter leurs réseaux et équipements d'éclairage public, dans une démarche complémentaire de sécurisation et de confort des voyageurs de ces transports en commun. C'est en même temps l'occasion de traduire nos préoccupations environnementale et financière, en reconfigurant notre réseau d'éclairage public concerné sous le prisme de l'économie d'énergie. Il est ici rappelé que l'éclairage public est une compétence communale.

Sur le parcours de la LIANE 4, nous avons à renouveler 56 candélabres, ceux déposés étant appelés à être réinstallés dans d'autres secteurs de la ville, notamment au C.I.T. (Centre International de Transport).

Après mise en concurrence des travaux de déplacement de réseau et de renouvellement des matériels correspondants, la ville a retenu la société INEO pour un montant de 219 000€ HT.

De son côté, Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) soutient les villes engagées dans ce renouvellement de réseau d'éclairage public, au moyen d'un fonds de concours (subventionnement) obéissant à deux règles cumulatives :

- *participation forfaitaire de 3 000€ par support lumineux ;*
- *montant plafonné à 50 % des travaux H.T.*

Eu égard aux éléments exposés ci-dessus, nous pouvons escompter un fonds de concours communautaire à hauteur de 109 500€ (plafond de 50 % des travaux H.T.).

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur le principe de ce fonds de concours communautaire et d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante, celle-ci étant susceptible d'intégrer quelques adaptations ou aménagements en fonction de la mise en œuvre du chantier correspondant.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 22 mai 2012.

———

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.
Je ne vais pas refaire le panégyrique de la modernisation du Plan bus et des transports en commun ; cela a été fait suffisamment dans le bulletin municipal, la presse a relayé les informations auprès du public.

Vous savez qu'à partir du 27 août prochain, les conditions de transport au niveau de la Commune vont « exploser » avec la LIANE 4, la LIANE 91 vers Lille (je pense que c'est un réel progrès), la 22 disparaît au profit de deux autres lignes :

- Tourcoing – Linselles ;
- Tourcoing – Comines via le quartier du Lierre.

Il y aura donc une augmentation importante de l'offre de transports.
La délibération indique, pour mémoire, une progression de 30 % de kilomètres supplémentaires d'ici 2014, soit une densification de 47 % du transport.

De tels travaux ne se réalisent pas sans travaux connexes, surtout pour la LIANE 4 puisque c'est une refonte complète de la voirie entre la limite du territoire tourquennois, du Boulevard d'Halluin jusqu'à l'avenue de Flandre (création de voies spécifiques bus) et une refonte complète de l'éclairage public.

Aujourd'hui, cet éclairage est latéral ; demain, on se doit de faire un éclairage soit latéral, soit au centre des îlots.
L'éclairage public étant de compétence communale, il appartient donc à la Ville d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et la Communauté urbaine participe à ce bouleversement d'éclairage sur ce tronçon, sous deux conditions cumulatives :

- Une participation forfaitaire de 3.000 € par support lumineux,
- Une participation plafonnée à 50 % des travaux HT.

Nous avons fait une consultation des entreprises ; la Commission, qui s'est tenue il y a une quinzaine de jours, a retenu l'entreprise INEO pour un montant de 219.000 € HT. Nous sollicitons donc la Communauté urbaine pour une participation de 109.500 €.

Une précision sur les équipements mis en place : les 67 candélabres concernés ne seront pas jetés à la ferraille mais récupérés pour être installés dans le cadre d'un programme pluriannuel sur le CIT dans la mesure où ils sont dans un état relativement correct.

Nous posons aujourd'hui 56 nouveaux mâts :

- Des mâts simples en éclairage unilatéral,
- Des mâts doubles en terre-plein central.

En outre, ces mâts seront équipés de gradateurs permettant de réduire l'intensité lumineuse. Nous pensons en effet la réduire entre 22 h et 6 h, ce qui amènera une économie de l'ordre de 30 %.

Les sources éclairantes seront en lampes iodure céramique ; grosso modo une telle lampe de 90 watts correspond à une lampe qui auparavant faisait 150 watts. Il s'agit donc d'une diminution notoire.
On n'a pas pu passer sur des éclairages leds. Bien qu'en constante progression, il s'avère que l'éclairage led, au-delà de 6 m de hauteur, est un peu plus problématique. Or, compte tenu de la largeur de certaines chaussées, certains de nos mâts font 8 m.

M. LE MAIRE –
Sans question, ni remarque, je passe au vote. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.11 – AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2011

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2011. Cet arrêté permet de dégager :

- *En section de fonctionnement :*
  - *Un excédent de clôture de* *+ 1 417 705,73 €*

- *En section d'investissement :*
  - *Un solde d'exécution de* *- 871 638,26 €*
  - *Des restes à réaliser en dépenses de* *601 677,14 €*
  - *Des restes à réaliser en recettes de* *+ 2 640 075,80 €*
  - *Soit un excédent de financement de* *1 166 760,40 €*

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, doit être affecté en priorité à la couverture d'un éventuel besoin de financement de la section d'investissement (compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »). Ce n'est pas le cas ici.

Pour autant, il est proposé d'affecter en réserves, au compte R1068, la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2011, soit 1 417 705,73 €.

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2011 est bien entendue reprise au budget supplémentaire 2012 qui vous est également présenté ce soir.

La Commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –
Monsieur BOSSUT, vous avez la parole pour les trois dernières délibérations.

M. BOSSUT –
Merci, Monsieur le Maire.
Je vais vous présenter l'affectation de l'excédent de l'exercice 2011.
(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des questions ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
L'excédent de clôture est donc de 1.417.705 € en fonctionnement à comparer aux 15,939 M€ de recettes de fonctionnement sur 2011 soit un taux de 8,89 %. Un grand nombre d'entreprises aimeraient bien avoir un tel taux de résultat mais, comme chacun le sait ici, nous ne sommes pas une entreprise.

En tant que financier, je comprends qu'il faille avoir un résultat positif qui permet de prévoir les coups durs, les crises, de pouvoir investir, faire face à des recettes qui ne rentrent pas…
Les deux risques actuels les plus importants sont :

- Le non soutien des banques pour obtenir des emprunts ; notre Ville a un taux d'endettement très faible, le risque est quant à lui très faible.
- Une baisse voire un retrait des dotations de l'Etat depuis plusieurs années mais c'est encore à la marge.

Notre résultat positif devient important, peut-être trop. On doit garder une partie pour pallier les risques énumérés précédemment mais le reste, que devrons-nous en faire ?

- Soit il y a trop de recettes et, dans ce cas, il faut peut-être réfléchir à une baisse des taux d'imposition,

- Soit il n'y a pas assez de dépenses, dans ce cas il faut faire des dépenses utiles dans l'équité sociale. Nous n'allons pas reprendre le débat que nous avons eu tout à l'heure.

En tant que financier, je ne peux qu'être pour mais, en tant que politique, je ne peux qu'être contre.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur ZAJDA.
J'avoue ne pas bien comprendre : financièrement pour mais politiquement contre… Cela va à l'encontre de l'union sociale politique que l'on aimerait avoir dans une commune comme la nôtre.
Vous nous faites pratiquement un panégyrique et on vous en remercie. Mais, dans le même temps, vous nous dites être « politiquement contre »… Dommage.

M. ZAJDA –
Je vais un peu développer si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE –
Je vous en prie d'autant que c'est moi qui vous relance, pour comprendre.

M. ZAJDA -
Avec un excédent de 1,4 M€ beaucoup de personnes pensent que l'on paie peut-être trop d'impôts pour faire un bénéfice :

- Soit il faut baisser les taux d'imposition
- Soit, au contraire, faire des investissements plus sociaux, mais pas forcément que sur l'investissement.

Le risque, ce sont notamment les dotations d'Etat qui sont en fonctionnement. Et il faut peut-être, en partie, garder cet argent au niveau du fonctionnement.

M. LE MAIRE –
J'ai parfaitement compris mais il y a un problème quand même : investissement social… Je pense que vous siégez au CCAS ou l'un de vos collègues. S'il y avait un réel problème, nous sommes à l'écoute et nous tentons de le résoudre avec beaucoup d'humanité. Je pense qu'il est difficile de faire le procès de l'action sociale roncquoise.

Par ailleurs, vous parlez de cet excédent comme d'un bénéfice !

Non, ce n'est pas un bénéfice. Vous l'avez dit tout à l'heure, nous ne sommes pas une entreprise sauf que nous fonctionnons comme une entreprise, à savoir avec les mêmes impératifs et les mêmes contraintes.

Je suis convaincu que, dans une période difficile que nous avons connue, que nous connaissons et que nous allons connaître, une période très grave de récession et de crise, la baisse d'impôts serait extrêmement mal venue d'autant plus que cela fait 10 ans que nous ne les augmentons pas, dans un périmètre contraint alors que tous nos collègues aux alentours ont augmenté leurs taux. Cette équation est donc extrêmement difficile à tenir.

Quand même, dégager une marge d'autofinancement, c'est d'abord un signe d'excellente santé financière mais aussi une poire pour l'avenir. Cela veut dire que l'on ne doit pas s'endetter… Mais chacun fait ce qu'il veut.
Il y a des politiques d'endettement. Vous avez cité l'exemple de la ville d'Angers. Autre exemple, Nantes est fortement endettée mais c'est une vraie politique ; je ne la critique pas. Je dis simplement que c'est un souci politique qui a été développé. Il fut un temps où, avec d'autres collègues du Conseil municipal aujourd'hui dans la salle, vous avez eu ce même débat mais c'est une divergence.
Pour ne pas le citer, il s'agit de Bernard DELVAL qui ne peut pas intervenir mais nous avions aussi ce débat dans les mandats précédents. C'est une posture politique que je peux entendre. Le seul problème est que nous en tenons une différente et on se rejoint puisque vous avez quand même donné quitus pour cette bonne gestion financière.

On se rejoint en disant que, finalement, lorsque le mauvais temps sera passé et nous n'avons d'ailleurs jamais cessé d'abattre la bride sur le cheval de l'investissement, nous aurons les moyens d'investir sans devoir solliciter un emprunt supplémentaire et c'est signe de bonne santé.

En même temps, vous le savez bien, la mécanique administrative ne peut pas aller plus vite que la musique, il y a aussi une capacité que nous avons dans notre entreprise à pouvoir transformer l'investissement en actions. Tout cela est une équation extrêmement difficile mais j'avoue ne pas bien comprendre l'empêchement qu'il y aurait à donner quitus sur le plan financier mais pas sur le plan politique, sauf à faire une pirouette que je comprends aussi parfaitement bien.
C'est un peu dommage ; vous êtes sur le bord du gué et il faut le franchir, non pas du tout pour faire allégeance à la majorité, ni même en être partenaire. Intellectuellement, je ne

comprends pas que la reconnaissance de la bonne santé financière s'arrête au bord du fossé politique ; pour moi, il n'y a pas de fossé politique.

M. ZAJDA –
Une affectation de résultat peut être raisonnée de plusieurs manières ; c'est plutôt cette partie-là que j'ai essayé de démontrer : on n'est pas obligé de mettre tous les œufs dans le même panier… En tant que financier, je comprends le raisonnement qui a été fait mais il peut y en avoir d'autres.

M. LE MAIRE –
Si c'est une question de panier, tout va bien.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Je synthétiserai un peu l'idée de M. ZAJDA en disant que, globalement, la dette est faible parce que les impôts sont lourds. Je crois que tout le monde le comprend et je vais vous faire la démonstration que l'impôt sur les ménages à Roncq est très lourd.

Récemment, j'ai lu un article dans la Voix du Nord qui évoquait une ville huppée de la banlieue lilloise, que je ne nommerai pas pour ne pas la pointer du doigt. L'Adjoint aux finances de cette ville expliquait son programme et la manière de voir ses finances. Il disait notamment : *un point de fiscalité supplémentaire chez nous représente un produit fiscal de 100.000 €*… pour une ville de 29.000 habitants !

1 point de fiscalité, une ville de 29.000 habitants	100.000 €
Roncq, ville de 13.000 habitants, 1 point de fiscalité	80.000 €

Je crois tout le monde aura fait le ratio. Lorsque la ville, dont je parle, augmente son imposition, elle fait peser un poids supplémentaire d'après mes calculs de 3,50 € alors qu'à Roncq un point de fiscalité supplémentaire représente le double par habitant : 7 € !

1 % - 29.000 habitants…..	100.000 €
1 % - 13.000 habitants…..	80.000 €

M. LE MAIRE –
Sauf que vous n'y mettez pas les services. Je voudrais connaître la qualité des services rendus.

M. PLOUVIER –
Croyez-moi, c'est une ville…

M. LE MAIRE –
Citez-la donc parce qu'il y a un vrai problème.
Si nos impôts étaient si lourds, Roncq ne serait absolument pas attractive. Or, venez tenir ma permanence avec moi, vous y verriez le nombre de personnes qui habitent les communes voisines, et chacun ici le sait, qui « pleurent » pour venir à Roncq et y trouver un bout de terrain pour bâtir. Je le répète ; si c'était si cher, notre Ville serait répulsive alors qu'au contraire, elle attire.

On peut donc dire que de nombreuses personnes sont candidates à payer de lourds impôts… si je vous comprends bien. Les gens sont complètement tordus : ils cherchent la ville où on paie très cher.

Plus sérieusement, que cherchent-ils ?
Le côté campagnard mais sans doute aussi les services.
C'est la raison pour laquelle je voulais savoir si dans la ville, que vous évoquez, il y a une piscine, une école de musique, une qualité de service tout à fait étendue ?
Je connais des villes très proches où la qualité de services n'est pas au rendez-vous.
Petite enfance, c'est aussi attractif.

Je veux bien balancer des chiffres mais je le fais quand je connais la ville et, par ailleurs, faire une comparaison complète sinon cela n'a aucun sens.

Sortir ce genre de paradigme, c'est incomplet, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Vous voulez que je cite la ville en question ; c'est Lambersart !
Et Lambersart est une ville malheureuse, comme chacun le sait…

M. LE MAIRE –
Lambersart a aussi des quartiers très populaires, Monsieur PLOUVIER, absolument !

M. PLOUVIER –
Vous parliez de l'attractivité de notre Ville, Monsieur le Maire. C'est vrai que les gens veulent venir à Roncq parce que la dette y est faible. Je l'ai dit tout à l'heure : la dette est faible parce que les impôts sont lourds.
Pourquoi la dette est-elle faible ?
On ne va pas refaire le débat d'orientations budgétaires, on le fera un peu plus tard.
La dette est faible parce que vous faites pratiquement tous les investissements en autofinancement. Les populations, qui viennent chez nous, n'ont pas à supporter une charge financière d'emprunt. C'est donc facile ; les gens qui arrivent chez nous n'ont rien à payer ; tout est fait, tout est construit, on a refait des églises, on a refait ci et là… et tout cela, en grande partie, par l'autofinancement, par l'économie de gestion annuelle. On a fait un peu d'emprunt car M. BOSSUT en était partisan ; heureusement qu'il était là sinon on aurait financé la totalité de nos investissements par l'autofinancement.

C'est logique que les gens veulent venir à Roncq parce qu'ils n'ont pas à payer les investissements qui ont été faits et qui, dans une logique financière, auraient dû être répartis sur 10, 15 ou 20 ans pour les gros investissements.

M. LE MAIRE –
Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –
Monsieur PLOUVIER, on n'élabore pas un budget à la roulette russe et on ne décide pas de mobiliser des emprunts si on n'en a pas besoin. S'il y a eu besoin d'un emprunt à un moment donné du mandat, c'est parce qu'en face des dépenses il fallait ajuster par des recettes que l'on n'avait pas et on a complété par un emprunt qui a été inscrit mais qui a été ensuite annulé en partie ; je vous en parlerai tout à l'heure. Nous avons pu l'annuler en partie puisque notre trésorerie le permettait.

Concernant la ville que vous avez citée et comme l'a dit Monsieur le Maire, nous n'allons pas faire de comparaison ; ce n'est pas l'objet de notre séance.
Il faut néanmoins regarder le produit fiscal. Et par quoi est-il généré ?
Il est généré par l'impôt des ménages et l'impôt des entreprises.
Tous ces éléments sont à analyser ; c'est un mix à faire.

Ensuite il faut regarder le coût des services supporté par les populations ainsi que les services qui leur sont rendus.

Comparer Lambersart à Roncq, je pense que vous auriez pu vous en passer. On ne met pas deux communes en opposition au cours d'un débat.

Concernant le produit des contributions, il n'a pas augmenté depuis 2001. Progressivement, dans les communes de l'agglomération on retrouve des taux moyens qui sont identiques. Roncq se situe aujourd'hui dans la moyenne des taux de la Communauté Urbaine. Je le signale simplement ; nous l'avons fait volontairement parce que, compte tenu de nos possibilités financières, nous pouvions ne pas faire supporter aux familles un impôt auquel elles n'avaient pas à contribuer puisque la Commune a aujourd'hui les moyens de financer ses investissements.

J'en profite pour répondre à Monsieur ZAJDA, qui s'étonne de l'excédent de 1,4 M€ des résultats 2011, que ce montant est reporté en totalité :
800.000 € pour le Service des Familles en subvention d'équipement,
500.000 € environ pour la 1ère tranche des travaux de la Maison de quartier, investissement à caractère social.

Concernant le fonctionnement, je rappelle que nous devons toujours rester vigilants sur la gestion. Monsieur le Maire le rappelait à l'instant ; les dotations de l'Etat, c'est logique, seront certainement bloquées, maîtrisées voire diminuées. Il y a le poids de la dette et on ne va pas faire ici un discours sur l'Europe, cela ne sert à rien mais tout cela, ce sont des éléments à prendre en compte et à anticiper.

Je rappellerai que les 2 M€ qui ont été inscrits au budget 2009, n'ont pas été mobilisés. Je vais en parler dans le budget supplémentaire que je vais présenter dans quelques instants ;
Environ 1 M€ a été annulé.
Le groupe Dexia auprès duquel nous avions contracté cet emprunt (qui va devenir la Banque Postale) nous avait dit : *Il vous faut le mobiliser au plus tard le 2 janvier 2013. Mais si vous n'en avez pas besoin, nous sommes preneurs pour le reprendre parce que beaucoup de collectivités en ont besoin aujourd'hui.*

Les possibilités d'emprunt sont très rares sur le marché. Les communes qui renégocient leur(s) emprunt(s) le font à des taux entre 5,75 et 6,25 % voire 6,50 %.
Je crois que nous avons eu raison d'opter pour un plan d'autofinancement global de nos investissements. Ce choix ne pèse pas sur les générations futures et permet de maintenir

nos impôts à un niveau équivalent à celui de 2001 et de ne pas leur faire supporter le poids de la dette.

Qui dit dette, dit augmentation de la fiscalité.
Si vous augmentez les intérêts d'emprunt, pour le capital à rembourser il faut automatiquement en trouver la recette quelque part.

Vous l'avez souligné, vous avez rendu hommage à la gestion financière de la Commune et à l'ensemble de l'équipe municipale majoritaire et je vous en remercie.

M. LE MAIRE –
Monsieur PLOUVIER, nous n'allons pas prolonger le débat si vous le voulez bien.

M. PLOUVIER –
Monsieur le Maire, je voudrais que Monsieur BOSSUT reconnaisse quand même que je ne voulais pas citer le nom de la ville ; je l'ai fait parce que vous m'y avez un peu forcé.

M. LE MAIRE –
Vous faites toujours tout sous la contrainte.
Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq »
Contre ..... « Roncq avec vous »
Abstention ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

1.12 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le Budget supplémentaire 2012 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, s'équilibre pour un montant total de : ***3.649.381,53 €*** *réparti de la manière suivante :*

- *section de fonctionnement : 513 600,00 €*
- *section d'investissement : 3 135 781,53 €*

I – <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>

<u>A – Recettes</u>

- chapitre 013 (atténuations de charges) …….. -
- chapitre 70 (produits des services : CLSH, cantine, entrées piscine ….) + 66.000,00
- chapitre 73 (impôts et taxes) …….. + 232.000,00
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses ……) …… + 210.300,00

- chapitre 75 (autres produits : baux ….) …… + 4.300,00
- chapitre 77 (dont récupération fonds disponibles – dissolution OMS)… + 1.000,00

TOTAL DES RECETTES 513.600,00

B – Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général)
(ajustement et redéploiement des crédits des différents services) ….. + 335.100,00

- chapitre 012 (charges de personnel) ……..... + 160.000,00

- chapitre 65 (autres charges de gestion courante)
(ajustement des crédits affectés à différentes associations) …… + 67.000,00

- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette) …….. -

- chapitre 67 (charges exceptionnelles : secours, bourses diverses) .... + 1.500,00

- chapitre 042 (opérations d'ordre - amortissements)……..…. - 50.000,00

TOTAL DES DEPENSES 513.600,00

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- RAR (restes à réaliser N-1) …….. + 2 640.075,80
dont 2.000.000,00 d'emprunt non mobilisé à ce jour
525.780,00 (produits cessions immobilières)
15.130,80 (travaux pour compte de tiers)
99.165,00 (Subventions d'investissement)

- chapitre 13 (subventions d'investissement reçues) dont subventions SIMERE (enfouissement réseaux, LIANE 4, sentier du Pellegrin …… 248.000,00

- chapitre 16 (Réduction Contrat emprunt 2.000.000,00 € …… - 1.300.000,00
Annulation emprunt inscrit au BP 2012)

- chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) ……..…... - 20.000,00

- chapitre 1068 (affection des excédents capitalisés N-1) …… + 1 417.705,73

- chapitre 024 (produits des cessions d'immobilisations) …… + 200.000,00
(immeuble 1 sentier du vinage et 124 rue de Lille)

- chapitre 040 (opérations d'ordre – amortissement) …… - 50.000,00

TOTAL DES RECETTES 3.135.781,53

B – Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1) ……..…. 601.677,14

- Résultat reporté de l'année N-1) soit un déficit de …… 871.638,26

- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) – diverses études de faisabilité (dont Sentier du Pellegrin + provisions) – mise en place de la télégestion …… +181.000,00

- chapitre 204 (subventions d'équipement versées) dont subvention 1ère partie Subvention Maison de la Petite enfance de 800 000 € …… + 762.900,00

- chapitre 21 (immobilisations corporelles) …… - 69.100,00

- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours) dont 1ère phase Maison de Quartier Blanc-Four, LIANE 4, fermetures d'autorisations de programmes : St Piat, Brel-Picasso, enfouissement rue Henri Barbusse, Actival) …… + 734.100,00

- chapitre 16 (remboursement du capital des prêts en cours) …….. -

- chapitre 020 (dépenses imprévues) …… + 53.566,13

- chapitre 041 (opérations patrimoniales - opérations d'ordre) …… -

TOTAL DES DEPENSES 3.135.781,53

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je vais donc vous présenter le budget supplémentaire 2012 en fonction de la capitalisation de l'excédent de plus de 1,4 M€. Je rappelle le calendrier :

- Vote du budget supplémentaire au printemps de chaque année,
- Présentation du DOB au cours de l'automne,
- Vote du budget primitif juste avant l'hiver.

Le budget a pour objectif de répondre à trois missions :

- Ajuster les besoins des services municipaux pour le fonctionnement,
- Reprendre les reports des crédits d'investissement de l'année N-1 soit l'année 2011, ainsi que le résultat de ce même exercice,
- Ouvrir des nouveaux crédits d'investissement en fonction du calendrier des opérations correspondantes.

Ce soir, je ne vais pas vous faire un rapport exhaustif comptable de ce budget ; on a eu l'occasion, avec certains conseillers municipaux, d'échanger des mails et de répondre à des questions techniques sur lesquelles il est inutile de revenir ce soir.

Le budget s'équilibre à un peu plus de 3,6 M€ dont l'essentiel est dédié à l'investissement.
Dans les modifications budgétaires, la priorité est donnée à l'autofinancement et à la valorisation des actifs, principalement les ventes patrimoniales.

L'équilibre des dépenses supplémentaires en fonctionnement est assuré par des recettes nouvelles. **Quelques ajustements :**
550.000 € fléchés sur les charges à caractère général
335.000 € pour l'énergie, les assurances et honoraires, les impôts fonciers puisqu'Actival2 génère aujourd'hui de l'impôt foncier au niveau des services fiscaux
160.000 € en charges de personnel
Ce qui représente à peine 2 % du budget primitif.

On s'est également engagé pour la protection sociale complémentaire en direction des personnels municipaux, ce qui va représenter en année pleine 40.000 € supplémentaires.

Enfin le CCAS et le Service des Familles requièrent l'un et l'autre un subventionnement complémentaire de 50.000 € chacun.

Ensuite un mouvement d'ordre d'environ 50.000 € pour faire face aux dotations aux amortissements.

Je rappelle aussi que les ajustements de crédits se font sans redéploiement et sont, au contraire, adossés à des **recettes nouvelles**. Quelles sont-elles ?
Des rôles supplémentaires des taxes communales,
La taxe additionnelle aux droits de mutation qui génère aujourd'hui plus de 230.000 € de recettes nouvelles. Tant mieux ; il y a regain au niveau de l'immobilier et on ne peut que s'en féliciter. Il est possible que, dans les années à venir, il y ait une réforme des droits de mutation et que ces recettes soient en diminution. Ce sont des projets qui étaient portés par les différents candidats aux élections présidentielles. Là aussi, il faut anticiper pour savoir comment compenser en cas de perte de recettes.
Les produits des services dégagent 66.000 € supplémentaires par une dynamique de fréquentation beaucoup plus importante.

Enfin des régularisations de dotations de la CAF (plus 210.000 €) et des recettes nouvelles malgré une perte de compensation de taxe professionnelle de 80.000 € ; vous le savez, à l'extinction de la TP en 2001 et suite à des fermetures d'entreprises, l'Etat compensait les communes par un système de péréquation dégressif. D'ici un an ou deux, nous aurons épuisé la totalité de cette péréquation.

Il faut rester vigilant à nos frais de gestion ; c'est important.
Si on dégage de l'excédent, il doit être affecté en priorité à l'autofinancement et ne pas créer, pour le plaisir, sans anticipation, des dépenses nouvelles qu'on peut qualifier de différents noms ; je pense que la commune de Roncq est suffisamment bien dotée.
Le principal objectif, c'est de serrer nos dépenses de gestion, serrer notre masse salariale pour pouvoir dégager le plus possible d'autofinancement.

Mouvements budgétaires d'investissement.
Ils sont assurés, sans surprise, à plus de 3 M€.
Il y a des reports de crédits et des dépenses et recettes pour des montants respectifs de 600.000 € en dépenses et 2,64 M€ auxquels s'ajoute 1,66 M€ de crédits nouveaux. Cela a été annoncé lors de la construction budgétaire, au niveau du DOB, du PPIF et du budget primitif.

Ces crédits caractérisent notre politique d'investissement et ont trait à l'ouverture de la dernière phase de l'aménagement du Blanc-Four, de l'accompagnement du Plan bus communautaire de la LIANE4 et des chantiers de la Maison de quartier et de la Maison de la Petite enfance qui doivent démarrer, comme prévu, en septembre prochain pour une période de construction d'environ 12 mois.
Le budget supplémentaire consacre 500.000 € pour la Maison de quartier et 800.000 € en subvention d'investissement pour le Service des Familles.
Un crédit complémentaire de 500.000 € sera dédié aux dépenses d'éclairage public et d'aménagement des espaces verts pour le parcours de la LIANE. Il faut préciser que la Communauté Urbaine finance volontairement ces équipements d'éclairage public à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable HT.

Comme annoncé au dernier DOB, le prochain budget 2013 clôturera le financement de la Maison de quartier et de la Maison de la Petite enfance ; il inaugurera également le financement de la dernière opération du quartier ayant trait au réaménagement du parvis Saint-Roch.

Il y a donc le parvis, l'enfouissement des réseaux aériens et l'éclairage. Cette opération commune avec LMCU débutera au 1er trimestre 2013 si bien qu'à l'automne suivant, en principe la centralité du Blanc-Four aura été achevée et l'engagement du Maire et de son équipe aura été tenu.

Recettes d'investissement.

Outre l'affectation du résultat 2011 (1,417 M€), j'appelle l'attention de tous sur les emprunts. Nous respectons aujourd'hui l'engagement pris au BP 2012. Je rappelle que nous avions inscrit un emprunt de 300.000 €. Celui-ci est non seulement annulé mais, grâce à notre politique de rigueur qui a été rappelée tout à l'heure, nous augmentons notre autofinancement et nous réhiérarchisons nos investissements.

- On renonce d'ores et déjà à la moitié de l'emprunt souscrit en 2009 soit 1 M€ à des conditions certes avantageuses. Mais on ne peut pas inscrire de l'emprunt si on n'en a pas besoin ; la Chambre régionale des comptes pourrait nous demander pourquoi inscrire un emprunt sans dépense correspondante. Nous annulons donc cet emprunt, notre trésorerie le permet compte tenu de l'autofinancement dégagé fin 2011.
- Il est possible, en fonction de la situation de notre trésorerie, que fin d'année 2012/début 2013 nous puissions annuler l'autre partie de cet emprunt au moment du vote du BP 2013.

Ce qui fera qu'au cours du mandat 2008/2014 nous n'aurons pas eu recours à l'emprunt et tous les investissements auront été financés par autofinancement. Je pense que nous pouvons nous en glorifier.

Notre encours de dette, qui était de 343 €/habitant fin 2010, passera fin 2011 à 323 € dès que nous disposerons des résultats définitifs. C'est une réussite et une prouesse, qui augure des possibilités futures d'investissement. Le mandat suivant ne sera pas bloqué par un manque de trésorerie ou de capacité ; on ne devra pas faire appel à l'emprunt, ce qui sera une bonne chose dans la mesure où, actuellement, les organismes de crédit ne financent pas la totalité des investissements des communes.

Ce soir, je vous propose un budget supplémentaire qui se situe dans la droite ligne de ce qui a été annoncé au budget primitif.

Je voudrais saluer l'ensemble de mes collègues de l'équipe municipale qui ont su faire preuve d'esprit de responsabilité dans cette perspective de construction budgétaire.

Je remercie également l'ensemble des services municipaux, notamment les services financiers sous la houlette de Catherine SERAFINI, ainsi que Bruno DUBOIS, Directeur général des services, qui ont été les chevilles ouvrières de cette construction budgétaire.

M. LE MAIRE –
Félicitations aussi à vous, Monsieur BOSSUT.
Qui prend la parole ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Concernant l'emprunt, une expression dit : *On ne prête qu'aux riches !*
Roncq est considérée comme une ville bien portante. Cela ne devrait pas poser problème pour l'avenir.

Deux points concernant les investissements :

1. Il faudrait peut-être réfléchir à la mise aux normes des accès aux personnes handicapées.

Je sais que, lors des travaux, on remet aux normes. Ne serait-il pas important de mener une vraie politique en la matière, en mettant à ces normes tous les bâtiments qui ne le sont pas encore. Un goulet d'étranglement arrive pour 2015 et on risque de rencontrer des difficultés à trouver des entreprises pour réaliser ces travaux, puisque tout le monde va les demander en même temps et les coûts risquent également d'augmenter en conséquence.

2. J'ai participé au conseil d'établissement de l'école Pergaud. Je l'ai découverte et, pour ce que j'ai vu, il y a pas mal de travaux à faire.

Par exemple, dans la classe du directeur, un étai tient le plafond.
Ne serait-il temps de commencer à faire les travaux importants sur cette école voire dans d'autres écoles ; je ne les ai pas toutes visitées ?

M. LE MAIRE –
La mise aux normes des accès aux personnes handicapées, bien entendu. Comme pour le remplacement des chaudières, nous avons un plan de gestion mais il est évident que nous ne pourrons pas tout faire tout de suite ; nous le faisons autant que de besoin. Cela fait

partie de notre PPIF ; le budget supplémentaire est un budget d'ajustement ; ce n'est pas un budget où l'on rajoute des dépenses qui n'auraient pas été prévues.

En tout cas, merci d'être vigilant sur cette mise aux normes en direction des personnes handicapées.
Sur l'école Pergaud, je n'ai pas l'impression qu'il y ait péril en la demeure, Monsieur VARLET. Je tiens à dire, pour regarder de très près le petit cahier des Services techniques où sont inscrites les demandes de la Direction des instituteurs et les réponses apportées, la grande réactivité et le souci des Services techniques. Je ne voudrais pas laisser penser que l'école Pergaud est en ruines ou tomberait sous l'effet de je ne sais quelle catastrophe naturelle.

M. VARLET –
Il s'agit simplement d'un plafond qui s'est effondré ; c'est vrai, au cours de la période de grandes chutes de neige. Evidemment les Services techniques ont aussitôt consolidé par la pose d'un étai, comme vous l'avez effectivement vu, et les travaux définitifs pourront être menés pendant les grandes vacances.

M. LE MAIRE –
Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq »
Contre ..... « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne »

1.13 – BUDGET 2012 – Autorisations de programme - Ajustement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En application des articles L 2311-3-1 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il nous revient de nous prononcer sur toute révision, modification ou ajout relativement aux AP et CP. Tel est l'objet de la présente, selon tableau joint en annexe (toilettage).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 22 mai 2012.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Je ne reprendrai que les deux principaux éléments, si vous le voulez bien.

- Aménagement urbain du Blanc-Four : 1,8 M€ de crédits supplémentaires.
- Opération Actival2 : annulation des 5 M€ qui avaient été inscrits puisque les partenaires auxquels on pouvait s'attendre (LMCU, Région, Département et autres institutionnels) ont fait défaut à notre projet.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Sans demande d'intervention, je passe aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq avec vous »

Abstention ..... « Action Roncquoise Citoyenne »

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée ainsi qu'un bon retour dans vos foyers. Profitez bien des quelques jours de beau temps.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 35.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.